

Le commerce des services des écosystèmes :

**lorsque le « paiement pour services environnementaux »
équivalait à l'autorisation de détruire**



**Par Jutta Kill
World Rainforest Movement**

Le commerce des services des écosystèmes : quand le « paiement pour services environnementaux » équivaut à l'autorisation de détruire

Table des matières

Les raisons de publier un document d'information sur le PSE, ou paiement pour « services environnementaux »	3
Introduction	4
Du « paiement pour services environnementaux » au « commerce des services écosystémiques	6
- Des types différents du PSE	6
- ENCADRÉ : Qu'est-ce qu'on échange dans les marchés des « services écosystémiques »?	9
- Du simple échange à des transactions financières complexes	12
- ENCADRÉ : Les projets de compensation et la prétention de savoir ce qui se serait passé	15
- Pour repérer les différences	16
Pourquoi ces différences sont importantes	18
Les principaux promoteurs du PSE	19
- Les institutions multilatérales	19
- Les sociétés multinationales	20
- ENCADRÉ : Des compagnies minières essaient des plans de PSE compensatoires	21
- Les ONG écologistes	24
- Les fonds d'investissement spécialisés, les créateurs de marchés et les systèmes de certification	25
- Les universités et les cabinets de consultants	26
Sur les traces des échecs du PSE	27
- Le PSE compensatoire de biodiversité avance vite malgré la série d'échecs constatés	27
- Pourquoi le commerce des services environnementaux augmentera les injustices écologiques et socio-économiques	31
- Les droits des communautés au territoire – de l'accès à l'utilisation – deviennent encore plus précaires	31
- Les contrats de compensation mettent en grave danger le mode de vie traditionnel des communautés	32
Les avantages de la destruction	33
- Le commerce des services écosystémiques a besoin que la destruction continue parce que, sans elle, il n'y aurait rien à « compenser ».	33
- Droits de la nature vs permis de destruction	33
- Le PSE est un moyen de dépolitiser la lutte pour un modèle différent d'économie et de développement	34
Se mobiliser pour dire NON au commerce des services écologiques	36
Lectures et opinions complémentaires	37
Documentation concernant les impacts sur les communautés des projets de PSE compensatoire	38

Les raisons de publier un document d'information sur le PSE, ou paiement pour « services environnementaux »

Aujourd'hui, les agences de l'ONU, l'industrie, les économistes de l'écologie, un nombre croissant de consultants et d'ONG écologistes, profitent de cet espace pour nous rappeler que le maintien de fonctions telles que la filtration d'eau que remplissent les forêts et les sols, le stockage de carbone que font les sols et la végétation, la biodiversité, la pollinisation des cultures agricoles par les abeilles, etc., est crucial pour l'humanité et que ces fonctions doivent donc être conservées. La démarche qu'ils proposent part de l'idée que le seul moyen d'obtenir que la Nature soit appréciée et protégée est de rendre visible, en termes économiques, la valeur de ces fonctions que la Nature assure gratuitement. Ils affirment que lorsque les marchés de capital, les politiciens et les grandes entreprises verront l'énorme valeur économique de ce qu'ils appellent les « services écosystémiques », il sera plus facile d'exiger d'eux qu'ils protègent la Nature. Certains proposent aussi d'utiliser cette valeur économique qui, apparemment, n'a pas été perçue par les gouvernements, les transnationales et le capital financier, comme moyen de financer la protection de la Nature, en payant pour ces « services écologiques » (PSE). Suivant ce raisonnement, tout ce qu'il faut pour mettre fin à la destruction de l'environnement est une nature que le capital puisse percevoir.

Cependant, on peut regarder autrement le paiement pour « services environnementaux » : le PSE fait partie d'un processus par lequel le capital financier déterminera encore plus comment la nature est utilisée et qui contrôle l'accès aux territoires ; ce processus est dénommé « financiarisation » de la nature. Dans cette optique, plutôt que de diminuer la destruction, une nature que le capital puisse percevoir est indispensable pour maintenir un système économique qui dépend de la nature pour survivre : d'abord on la réduit à des unités de « services écosystémiques », puis ces services deviennent un nouvel item que les marchés de capital peuvent commercialiser.

Le présent bulletin vient s'ajouter aux numéros 175¹ (février 2012) et 181² (août 2012) sur La financiarisation de la nature et le paiement pour services écologiques. Ces bulletins portaient sur le développement de la notion de « paiement pour services de l'environnement » et sur le rôle et le contenu de certaines études importantes souvent citées par les défenseurs de cette idée, comme l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) et l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB). Ces deux rapports en particulier ont été essentiels à la diffusion du concept de PSE ces dernières années, en contribuant à créer l'espace politique nécessaire pour le faire avancer au plan international. Beaucoup de nouvelles tendances et de développements sont apparus depuis que le WRM a publié ces deux bulletins, et une nouvelle forme du PSE se fait jour : les gouvernements ont commencé à élaborer des « comptabilités du capital naturel » ; le Brésil a changé son Code forestier pour permettre le commerce de « crédits de restauration des forêts » ; la Commission européenne, le Royaume-Uni et plusieurs autres pays européens étudient des modifications de leur législation environnementale pour créer un marché de crédits de compensation de biodiversité ; l'État brésilien d'Acre a adopté toute une loi dénommée « Système d'incitations pour services environnementaux » (SISA) et, avec le soutien financier du gouvernement allemand, il est en train de créer des

1 <http://wrm.org.uy/bulletins/issue-175/>

2 <http://wrm.org.uy/bulletins/issue-181/>

institutions, des réglementations et des commissions pour appliquer cette loi SISA, en commençant par l'infrastructure nécessaire à la commercialisation de la capacité des forêts à stocker du carbone, le programme ISA-Carbono. Autrement dit, des gouvernements, de grandes entreprises et le secteur financier, qui ne se sont jamais distingués par leur défense de la nature, ont l'air de s'intéresser beaucoup au PSE.

Nous avons donc pensé qu'il était temps de reprendre cette question, de regarder la notion de « paiement pour services environnementaux » telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, d'examiner les arguments de ceux qui affirment que la seule manière de sauver la nature est de lui apposer un prix, de montrer quels sont les protagonistes et ce qui les pousse à s'intéresser au PSE. Surtout, ce document aspire à documenter comment cette nouvelle version de la théorie du PSE se comporte sur le terrain, dans les territoires dont les communautés forestières dépendent pour leurs moyens d'existence et leur mode de vie.

Introduction

« Il faut mettre fin à l'invisibilité économique de la nature », ³ écrit dans son blog Pavan Sukhdev, auteur de l'étude TEEB. Beaucoup d'économistes, d'entreprises et d'ONG de conservation se font l'écho de cette déclaration. La valeur de la nature n'est pas visible, affirment-ils ; c'est pourquoi les fonctions que la nature accomplit – la filtration d'eau dans les forêts et les sols, le stockage de carbone dans les sols et la végétation, la biodiversité, la pollinisation des cultures par les abeilles, etc. – sont sacrifiées sans cesse pour réaliser les bénéfices économiques visibles que l'on peut obtenir en la détruisant. « [S]i au moins nous avions les outils nécessaires pour mesurer ces valeurs et les intégrer aux décisions des entreprises », écrit le World Business Council for Sustainable Development, un groupe industriel de pression très influent auprès de l'ONU, dans son Guide pour l'évaluation des écosystèmes par les entreprises. ⁴ Des agences de l'ONU, des transnationales, des ONG de conservation et des économistes de l'écologie affirment que le seul moyen de faire en sorte que la nature soit appréciée et protégée est de rendre visible, en termes économiques, la valeur de ce qu'ils appellent « services écosystémiques », c'est-à-dire les fonctions et les processus que la nature fournit à l'humanité. Ils affirment que lorsque les marchés de capitaux, les politiciens et les transnationales verront l'énorme valeur économique de ces « services écosystémiques », il sera plus facile d'exiger que la nature soit protégée. Les économistes ont avancé quelques estimations de la valeur économique des « services écosystémiques », et beaucoup d'initiatives, de programmes et de subventions d'aide à la recherche et au développement sont mis en place pour se préparer à la commercialisation future de ces « services ».

Dès que les premiers programmes de PSE ont été formulés, les défenseurs du paiement pour « services écologiques » ont affirmé que les communautés tributaires des forêts et les peuples des forêts en seraient les principaux bénéficiaires. Mais le sont-ils vraiment ? Même les premiers programmes ont eu tendance à bénéficier surtout aux membres les plus fortunés de la communauté. Ils ont montré aussi que la valeur intrinsèque de la Nature tend à être évaluée à la baisse lorsque les valeurs financières des plans de PSE sont introduites. Des exemples concrets suggèrent que ces tendances se renforceront lorsque le PSE deviendra un marché de « services écosystémiques ». Certains

3

<http://pavansukhdev.com/>

4

WBCSD Guide to Corporate Ecosystem Valuation. Page 12, en anglais.

<http://www.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=104&nosearchcontextkey=true>.

proposent aussi d'utiliser cette évaluation économique pour financer la conservation de la nature, en payant pour ces services.

Le PSE devient de plus en plus un « paiement qui autorise à détruire ». Afin de mettre en place ces paiements qui donnent la permission de détruire, la Nature, dans toute sa complexité, ses interconnexions, sa diversité et son caractère unique, est présentée en unités de « services écosystémiques » à un point tel que cela dépasse largement la marchandisation nécessaire aux programmes PSE précédents. Des certificats (souvent dénommés « crédits de compensation »), utilisés pour garantir que le « service » en question est protégé quelque part, peuvent être achetés par des entreprises, en échange du permis de détruire un morceau « équivalent » de Nature situé ailleurs. Une entreprise minière ne pourrait obtenir un permis pour élargir sa mine dans une zone protégée où l'extraction est interdite par la loi qu'en achetant des « compensations de biodiversité », de manière à sauver davantage de biodiversité à un autre endroit, pour compenser celle du parc national que la nouvelle mine va détruire ; un aménagement urbain ne peut avoir lieu dans la ceinture verte d'une ville, où il est interdit, à moins que la société immobilière n'achète des « compensations de biodiversité » ; un éleveur ou une entreprise forestière peuvent ne pas être obligés de restaurer la forêt qu'ils ont éliminée s'ils achètent à la Bourse des « crédits de restauration forestière ». Une fois emballée en unités de « services écosystémiques » comparables entre eux, la Nature peut aussi être commercialisée comme un actif financier. Ainsi, le « service écologique » est ouvert à la spéculation, et la Nature, unique et interconnectée, est divisée en unités de « services » séparés qui peuvent être comparés entre eux, mélangés et différenciés, achetés et vendus, parce que chacun est considéré comme un équivalent et un substitut approprié de l'autre. Cette abstraction a transformé la Nature incontrôlable, toujours changeante et interconnectée en unités linéaires, mesurables et comparables de « services écosystémiques ».

L'abstraction permet aussi aux négociants en certificats de « services écosystémiques » de faire semblant que les unités existent indépendamment de leur entourage, qu'il n'y a aucune interaction entre elles et les cultures, les pratiques sociales et l'utilisation de la terre qui ont évolué avec cette partie de la Nature devenue un simple « service écosystémique » et qui dépendent d'elle. Par conséquent, le concept de PSE et, en particulier, le commerce des « services écosystémiques », impliquent que la dimension environnementale de la destruction peut être séparée de la dimension sociale. Les plans de compensation qui incluent la permission de détruire pourvu que le « service écologique » soit remplacé ailleurs acceptent volontiers la destruction non compensée et impossible à compenser des rapports sociaux, de la culture et des pratiques sociales liées à la Nature. En cours de route, les lois sont modifiées de manière à remplacer l'obligation d'éviter toute perte de biodiversité par l'obligation, bien plus faible, d'éviter toute « perte nette » de biodiversité. Là où la règle était d'éviter toute perte, les nouvelles lois permettront la destruction à un endroit pourvu que le promoteur puisse montrer qu'il n'y aura aucune perte nette parce que, apparemment, la Nature que l'on détruit à cet endroit sera récréée et sauvée à un autre.

Du « paiement pour services environnementaux » au « commerce des services écosystémiques »

« L'objectif est de transformer la législation environnementale en instruments commercialisables. »⁵

Pedro Moura Costa, Bolsa Verde Rio de Janeiro.

Des types différents du PSE

Le terme « paiement pour services environnementaux » ou PSE s'emploie pour décrire bien des types différents d'accords destinés à payer la réalisation de certaines activités qui protégeront ou restaureront une fonction ou un processus de la Nature. Cependant, ces divers accords auxquels on donne le même nom ont des origines historiques et sociales complètement différentes ; les combats, les motivations et les pressions dont ils sont issus diffèrent grandement.

En se basant sur des exemples existants des accords de paiement les plus fréquents, la section suivante décrit certaines caractéristiques communes de quatre types différents de PSE que l'on rencontre actuellement. Ces quatre groupes montrent que les programmes originaux de PSE à fonds publics destinés à mettre en œuvre une politique publique (I) ont été élargis pour inclure aussi des initiatives de PSE financées par des donations privées ou des programmes volontaires pour gagner de la popularité (II) et, plus récemment, des plans de PSE visant une « compensation », dans lesquels on prétend, au moyen d'un paiement volontaire, annuler un degré de pollution jugé excessif (III), ou donner la permission de détruire ou de polluer au delà de la limite légale (IV).

- I. **PSE pour mettre en œuvre des politiques publiques de protection de la Nature.** Il s'agit de plans de PSE dans lesquels les gouvernements utilisent de l'argent public pour payer ou subventionner la restauration ou la préservation de « services environnementaux » qui sont protégés par une politique publique. Quelques-uns des exemples les mieux connus appartiennent à cette catégorie : a) la ville de New York ou celle de Vancouver paient les propriétaires de terres situées hors des limites de la ville et, par conséquent, pas soumises aux normes qui la concernent, pour qu'ils préservent ces terres dont dépend l'approvisionnement en eau de la ville; b) le gouvernement du Costa Rica utilise des fonds publics issus d'un impôt sur la consommation de pétrole pour payer les propriétaires terriens afin qu'ils n'abattent pas d'arbres et restaurent les forêts; c) la Politique agricole commune de l'Union européenne paie les agriculteurs pour qu'ils préservent la biodiversité. Un autre exemple souvent cité est celui de deux communautés de l'Himalaya indien, Kuhan et Ooch, qui sont parvenues à un accord pour protéger la rivière dont elles dépendent toutes deux. Même si le paiement n'est pas lié à l'application d'une politique publique, cet accord présente bien des caractéristiques communes aux plans de PSE, qui sont principalement des subventions pour l'exécution d'une politique d'intérêt public.

Les sommes payées dans les plans de ce type sont négociées ou fixées par l'État ou directement entre les parties concernées. Le paiement peut venir compenser le manque de capacité pour faire appliquer une interdiction de coupe ou, comme dans les cas de NYC et de Vancouver, être motivé par une politique d'intérêt

5

Pedro Moura Costa, co-fondateur de la compagnie Ecorescurities et fondateur de la Bolsa Verde Rio de Janeiro.
<http://www.bvrio.org/site/>

public : la restauration des forêts dégradées et la prévention de pertes futures de forêt. Le « service » est décrit dans des termes très généraux, ou pas du tout. Il n'est pas nécessaire de le mesurer en quantité ou en qualité, **et le paiement n'a rien à voir avec un quelconque permis de détruire ou de polluer un autre endroit au-delà des limites légales.** Les paiements se passent de marchés financiers, et l'on ne vend aucun produit, aucun actif. Il n'est pas nécessaire de modifier les lois existantes pour créer de nouveaux actifs ou définir des produits environnementaux. Le risque de porter atteinte à la cohésion de la communauté, ou de voir restreints ses droits d'accès ou d'utilisation du territoire est relativement bas. Il existe néanmoins, comme le montre l'exemple du PSE du Costa Rica où, pendant les premières étapes du programme, les paysans les plus pauvres et les communautés indigènes n'obtinrent aucun paiement, et où furent favorisés essentiellement les propriétaires de grandes étendues et ceux qui avaient une meilleure situation économique. Cela exige la signature de contrats qui spécifient les changements dans l'utilisation de la terre ou du territoire, mais ces obligations se maintiennent seulement durant la période pour laquelle est effectué le paiement.

Deux communautés de l'Himalaya indien, Kuhan et Ooch, dépendent d'une même rivière qui traverse leurs deux territoires. Pour être sûrs d'avoir de l'eau pour leurs activités agricoles, les habitants de Kuhan avaient construit un petit barrage sur un ruisseau qui traversait le village, mais le bassin a bientôt commencé à se remplir de sédiments, de sorte que sa capacité a considérablement diminué. Il a été constaté que la plupart des sédiments provenaient du village d'Ooch situé en amont, et qu'ils étaient causés par l'érosion découlant de l'élevage intensif. Les deux villages sont parvenus à un accord : Ooch a interdit le pâturage sur ses terres communales pendant huit ans et, en échange, Kuhan lui a payé pour ce sacrifice et pour qu'il plante de jeunes arbres afin de combattre l'érosion. Dans les deux villages, toute la population a participé au processus et l'accord a été discuté par tous.⁶

- II. **Donations du secteur privé et programmes gouvernementaux non associés à une politique publique.** Quelques entreprises et institutions privées proposent des projets de PSE pour éviter de ternir leur réputation, pour donner un aspect écologique à des activités nuisibles pour les communautés, ou pour diminuer l'opposition à l'expansion future d'activités telles que l'extraction d'eau, de minéraux, de pétrole ou de charbon, à la construction d'un grand barrage ou de routes. Citons comme exemple de ce type d'action le paiement de Coca-Cola pour la protection de l'eau, censé compenser, soit sur le lieu d'extraction, soit ailleurs, la détérioration par l'entreprise de l'eau de la communauté.

6

Singh, Supriya (2009): "Payments for Ecosystem Services (PES) in India from the bottom-up." Publicado en DowntoEarth, la revista quincenal en línea del CSE, y en www.ceeec.net/case-studies/payment-for-ecosystem-services-pes-in-india-from-the-bottom-up/.

Le programme Socio Bosque de l'Équateur

Le programme Socio Bosque de l'Équateur est une variante du type de PSE où le Ministère de l'Environnement du pays passe des accords de conservation avec les propriétaires de terres privées ou communales.⁷ En échange du maintien de la couverture boisée, le programme offre à des individus ou à des communautés des paiements monétaires annuels. Si, au départ, le programme n'avait pas pour objectif explicite le combat du changement climatique, il est devenu à présent un des éléments de la stratégie REDD+ du ministère.

Des programmes comme Socio Bosque partagent de nombreuses caractéristiques des plans de PSE décrits au point II mais, à la différence des exemples habituels de ce type de PSE motivé par des considérations de relations publiques des entreprises, l'État participe à la distribution des paiements et le programme dépend de l'infrastructure étatique. Au début, Socio Bosque était entièrement financé par le gouvernement de l'Équateur. Aujourd'hui, le gouvernement tente de diversifier les sources de financement du programme, en y incorporant des paiements réalisés par l'industrie comme condition compensatoire pour obtenir les permis nécessaires pour se livrer à des activités d'extraction ou d'autres à fort impact (dans l'espoir que ces paiements couvriront 40 % du budget de Socio Bosque), ou des contributions volontaires d'entreprises sans doute associées à une forme quelconque de compensation environnementale, ou à des paiements REDD+ d'origine internationale.

Les programmes de PSE comme Socio Bosque semblent attendre de voir si le marché environnemental promis qui a motivé leur création se matérialise ou non. Si oui, les programmes de ce genre risquent de se transformer en programmes PSE de compensation, semblables aux plans de paiement décrits ci-après dans le point IV.

Les initiatives de PSE de ce type sont volontaires, sans qu'il y ait une loi qui l'exige. En général, **on n'affirme pas que le paiement soit « équivalent », en termes économiques ou écologiques, au dommage causé.** Le montant est fixé par l'entreprise qui l'offre. On utilise parfois un indicateur de base pour vérifier les « résultats » qui peuvent être attribués au paiement, mais il n'est pas nécessaire de quantifier ni de superviser certains « services écosystémiques ». Les marchés financiers ne participent pas, et l'on ne crée ou commercialise aucun service environnemental comme produit. Il peut y avoir des contrats qui définissent comment sera utilisé l'argent payé, mais ces obligations sont seulement valables pour la période durant laquelle s'applique le paiement. La cohésion de la communauté peut être en danger et des conflits peuvent avoir lieu, surtout quand les paiements sont effectués par la compagnie ou l'institution publique associée à une initiative ou à une activité industrielle à laquelle s'oppose (une partie de) la communauté.

- III. **Paiements volontaires pour pollution ou destruction jugées excessives.** La principale différence avec les plans de PSE que l'on décrira dans le point IV est que, dans ce cas, le financement provient d'individus, d'institutions publiques, d'ONG et de grandes entreprises qui décident volontairement d'« annuler » leurs activités

7

Programme Socio Bosque de l'Équateur. 2012.

<http://cdkn.org/resource/private-conservation-agreements-support-climate-action-ecuadors-socio-bosque-programme/>.

polluantes. L'individu, le groupe ou l'opinion publique peuvent considérer ces activités comme une « offense morale », ou bien le motif du paiement peut être d'éviter de voir se détériorer l'image ou la réputation d'une entreprise, d'une institution ou d'un individu responsable de niveaux excessifs de pollution ou de destruction de la nature si n'est pas prise une mesure « compensatoire ». Parmi les exemples de ces plans volontaires de paiement compensatoire se trouve la FIFA, quand elle achète des compensations pour les joueurs et les visiteurs qui assistent à la Coupe du Monde de Football et pour les émissions produites par la construction de nouveaux stades, une vedette de rock qui achète des compensations pour une tournée ou le lancement d'un CD, une personne qui achète des compensations de dioxyde de carbone quand elle fait un voyage en avion, etc.

IV. Le PSE comme permis de détruire ou de polluer au-delà de la limite légale.

On change les lois environnementales pour permettre à une compagnie de polluer ou de détruire la nature au-delà de la limite fixée par la loi, à condition qu'elle paie pour que cet excès de pollution ou de destruction soit compensé à un autre endroit. Cette pollution ou cette destruction de la nature au-delà de la limite légale était autrefois un délit, une violation de la loi qui pouvait donner lieu à une amende ou à une sanction. La modification de la loi concernant les compensations par PSE remplace le paiement d'amendes ou les sanctions par la possibilité de payer un tarif pour « compenser » ou « annuler » la destruction de la nature. Bien que l'entreprise ait causé plus de pollution ou détruit la nature plus qu'il n'est permis, si elle paie quelqu'un pour « compenser » cela ailleurs, on considère qu'elle a respecté la loi. La même activité qui était autrefois considérée comme une violation de la loi, et pour laquelle la compagnie pouvait être pénalisée, est devenue une activité légale parce que la compagnie a payé pour obtenir l'autorisation de polluer ou de détruire plus que la loi ne permet. Les communautés touchées par la pollution excessive ne peuvent plus tenter d'action en justice, parce que la loi elle-même a donné l'autorisation de dépasser la limite légale en échange d'un prix à payer sous la forme d'un PSE compensatoire.

Qu'est-ce qu'on échange dans les marchés des « services écosystémiques » ?

Lorsqu'une banque ou un courtier ou une compagnie négocient en céréales ou en pétrole ou en coton sur les marchés financiers, ils savent qu'un certain volume d'une qualité clairement définie du produit qu'ils négocient – céréales, café, coton, etc. – existe quelque part dans un entrepôt ou dans un champ ou dans un camion-citerne. Ce qu'ils échangent, ce sont des substituts électroniques ou en papier d'une quantité mesurable d'un produit d'une qualité également mesurable.

De même, dans le cas des « services écologiques », ce n'est pas le service lui-même qui est commercialisé, mais un certificat qui représente une garantie que le service existe à un endroit déterminé, en une quantité et avec une qualité déterminées. Ce certificat est souvent dénommé « crédit de compensation ». Or, le certificat est-il une garantie fiable, du genre qu'il faut pour que le « service environnemental » puisse être commercialisé comme s'il s'agissait d'un produit quelconque ?

Faire un échange, c'est faire une promesse. Plus le marché est complexe, plus les acheteurs veulent s'assurer qu'ils peuvent se fier à la promesse de départ

quant à la qualité et la quantité du produit. Ne pouvant pas « examiner les dents du cheval », il leur faut d'autres moyens de s'assurer qu'ils ne recevront pas des pommes pourries alors que le certificat leur promettait des oranges fraîches. Sans confiance dans la promesse concernant la qualité et la quantité du produit, aucune bourse de marchandises ne fonctionnerait comme il faut. C'est pourquoi tous les produits commercialisés au niveau mondial doivent être divisibles en unités mesurables de qualité comparable, avec le moins possible de variations régionales ou locales. Dans le cas des « services écosystémiques », le problème se complique parce que ce qu'on échange n'est pas vraiment un « service », c'est un certificat qui promet de maintenir le « service » dans des conditions déterminées pendant une période déterminée.

Donc, avant de pouvoir commercialiser un « service environnemental » (ou le certificat qui le représente), ce service doit être défini de façon telle qu'on puisse en comparer un paquet provenant d'un endroit à un autre paquet du même service provenant d'un endroit différent. À partir de ces définitions et de ces mesures, le négociant doit pouvoir vérifier que les deux paquets contiennent le même produit. De même, ces définitions et ces mesures doivent lui permettre de vérifier et de juger la qualité (et la quantité) du « service », afin d'éviter de payer pour ce qu'il croit être 10 tonnes de pommes fraîches mais qui est en fait un certificat représentant 5 tonnes de pommes pourries.

Même des produits comme le café, le pétrole, le coton ou le maïs ne sont pas faciles à définir avec toute la précision que les négociants demandent. Dans le cas des « services environnementaux », il a été impossible à ce jour de les définir et de les mesurer ensuite de la manière requise par les bourses de marchandises. Naguère encore, le principal marché pour les certificats de compensation du dioxyde de carbone était le Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le MDP fait partie du Protocole de Kyoto, un traité international sur le climat [voir le bulletin n° 172 du WRM⁸ et le site web de Carbon Trade Watch⁹]. Les pays industrialisés, auxquels ce traité fixe un objectif de réduction des émissions, pouvaient utiliser les certificats de compensation du MDP pour affirmer qu'ils avaient atteint la réduction requise. Lorsque la demande des certificats MDP a diminué parce que les pays industrialisés ne se sont pas engagés à faire de fortes réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre après 2012, le prix des certificats MDP s'est effondré.

En outre, de nombreux rapports montrent que beaucoup de certificats – probablement la plupart des certificats de compensation MDP qui sont vendus – ne représentent pas des réductions supplémentaires réelles. On voit donc qu'il s'agit d'un marché non fiable et donc risqué. S'il existe c'est uniquement parce qu'il a été créé par des gouvernements qui ont décidé d'accepter que les crédits carbone représentaient une réduction vérifiable d'une tonne de CO₂ équivalent, même s'ils ne peuvent pas vérifier vraiment que cette tonne extra de CO₂ a été réduite (parce que les crédits carbone sont un « produit imaginaire », comme on verra plus loin). Autrement dit, si le marché mondial des pommes suivait l'exemple du marché du carbone, les certificats concernant les pommes pourries, les pommes fraîches et même les restes de pulpe de pomme seraient considérés comme équivalents entre eux, et échangeables comme s'ils étaient tous la même chose.

8 <http://wrm.org.uy/bulletins/issue-172/>.

9 www.carbontradewatch.org.

Il est tout aussi discutable qu'on puisse vérifier les crédits de compensation de biodiversité.¹⁰ Par exemple, dans une « compensation de biodiversité pour les chauves-souris », ni la chauve-souris ni son habitat ne sont achetés, puis installés à l'endroit où l'acheteur du certificat est en train de détruire l'habitat d'une autre chauve-souris. Ce qui est acheté est un substitut, le certificat de compensation. Celui-ci est la garantie que la chauve-souris et l'habitat que le vendeur propose ont les mêmes caractéristiques, en quantité et en qualité, que la chauve-souris et l'habitat que l'acheteur du certificat va détruire. L'acheteur doit avoir la garantie que l'autorité environnementale acceptera le certificat comme équivalent des chauves-souris et de l'habitat détruits. Lorsque la « compensation de biodiversité » est achetée et vendue plusieurs fois avant d'être utilisée pour « annuler » la destruction de la biodiversité, tous les intermédiaires doivent être sûrs que le certificat sera accepté comme équivalent, parce qu'ils ont décidé combien ils allaient le payer sur la base de cette acceptation.

Le Chicago Board of Trade est un des principaux marchés de produits alimentaires. De toutes les variétés de maïs qui existent dans le monde, il ne commercialise que le maïs jaune, non pas n'importe lequel mais un maïs jaune parfaitement défini : *« maïs aux grains jaunes, qui contient au maximum 5,0 pour cent de maïs d'autres couleurs. Les grains de maïs jaune légèrement teintés de rouge sont considérés comme du maïs jaune »*. (a)

Le prix de marché du maïs jaune qui répond à cette définition est fixé suivant la qualité (le « degré ») du grain jaune. Il y a très peu de différences entre les différents degrés (voir dans le rapport de The Munden Project la table qui montre qu'une différence de qualité infime se répercute sur le prix ; par conséquent, les méthodes pour détecter ces petites différences de qualité doivent être très exactes). Ceci *« reflète la sensibilité – présente dans presque tous les marchés financiers – des négociateurs, même vis-à-vis de changements infimes de la qualité sous-jacente de l'actif en question »*, écrit la société de consultants The Munden Project dans un rapport qui analyse si les crédits de carbone REDD seraient commercialisables dans un marché comparable avec les exigences standard du commerce de produits. La conclusion à laquelle ils arrivent est que *« tel qu'il se présente aujourd'hui, le commerce du carbone forestier est irréalisable »*. Néanmoins, le lobby du système REDD continue de répéter que le commerce des crédits de carbone forestier est possible, qu'il fera diminuer le déboisement et qu'il rapportera des bénéfices aux communautés tributaires des forêts.

(a) USDA's United States Standards for Corn.
<http://www.gipsa.usda.gov/fqis/standards/810corn.pdf>

Source: The Munden Project (2011): "REDD and Forest Carbon: Market-Based Critique and Recommendations", <http://www.redd-monitor.org/2011/03/22/munden-project-report-on-redd-and-forest-carbon-forest-carbon-trading-is-unworkable-as-currently-constructed/>.

Le marché du carbone a montré qu'un marché peut fonctionner tant que l'autorité environnementale acceptera le certificat, même s'il n'atteint pas la qualité ou la quantité que cette autorité avait considérées comme nécessaires. Mais lorsqu'il en est ainsi, c'est la nature qui perd. Du point de vue environnemental, le

certificat est la garantie que le propriétaire de la terre qui héberge la chauve-souris et son habitat (a) a l'intention prouvée de ne pas maintenir la qualité de l'habitat, et (b) qu'il maintiendra cette terre dans un état au moins aussi bon qu'au moment où le crédit a été vendu. Le propriétaire qui reçoit un paiement pour la chauve-souris et son habitat vend à quelqu'un d'autre la permission de détruire les chauves-souris et leur habitat, et « annule » par cette promesse les dommages que l'acheteur causera à l'habitat de la chauve-souris. Si le propriétaire ne maintient pas l'habitat de la chauve-souris aussi longtemps que cet habitat situé ailleurs sera endommagé, aussi bien la nature originelle que le remplacement compensatoire seront perdus, et seront peut-être irremplaçables. Tel est le risque que les promoteurs du marché de « services écosystémiques » sont prêts à prendre.

En plus des dégâts écologiques et sociaux supplémentaires qui découleront du PSE de compensation, le marché du carbone a déjà montré que le commerce de ces « produits imaginaires » ouvre la voie à la fraude. Peter Younger, d'Interpol, a dit au sujet du commerce des crédits de carbone forestier : « Ce que vous obtenez n'est pas une entité physique ou un bien, mais un bout de papier. [...] En effet, on pourrait être en train de falsifier la propriété de quelque chose que l'on peut voir, afin de vendre quelque chose qu'on ne peut pas voir. Et puis l'insérer dans le marché du carbone et le vendre aux gens. »¹¹

Du simple échange à des transactions financières complexes

Les programmes de PSE décrits dans les points III et IV font appel aux marchés financiers à des degrés divers pour fixer le prix des « services environnementaux ». Certains sont des transactions simples entre vendeurs et acheteurs, tandis que dans d'autres interviennent des courtiers et des plateformes financières. Plus la participation des marchés est grande, plus il faut de paperasseries (produites ou vérifiées par des consultants spécialisés) pour démontrer que les certificats qui représentent des unités d'un « service environnemental » déterminé sont comparables en qualité et en quantité, et moins les communautés ont la possibilité de contrôler le prix qu'on leur propose, ainsi que les restrictions et la surveillance concernant l'utilisation de la terre associée aux paiements.

(1) **La transaction simple.** Dans la plupart des programmes de PSE « compensatoires », le paiement est une seule transaction entre un vendeur qui a pollué ou détruit moins que permis par la loi et un acheteur qui a besoin d'unités de « services environnementaux » pour annuler une pollution ou une destruction supérieures à la limite légale. Un marché environnemental rudimentaire est suffisant, et les unités de compensation sont souvent achetées directement par l'utilisateur final. Le prix est généralement le résultat d'une négociation entre le vendeur et l'utilisateur final de la compensation.

(2) **Les banques d'espèces et les bourses environnementales.** Les plans de PSE compensatoires font appel de plus en plus à des plateformes commerciales, « banques d'espèces » ou « banques d'habitats » qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix dépend davantage de la négociation qui a lieu dans la plateforme commerciale, et aussi bien le vendeur originel que l'acheteur final ont moins de contrôle sur le prix. Par exemple, le commerce de

11

<http://www.redd-monitor.org/2010/10/01/joining-the-little-redd-dots-stories-from-the-world-of-carbon-trading/>

Quand le « paiement pour services environnementaux » équivaut à l'autorisation de détruire
WRM 2014

« crédits compensatoires de restauration de forêts » créé par le nouveau Code forestier brésilien de 2012 utilise la Bolsa Verde do Rio de Janeiro (BVRio), une plateforme commerciale où les acheteurs et les vendeurs intéressés peuvent s'inscrire et offrir ou acheter leurs crédits. Chacun de ces crédits, dénommés CRA (Cota de Reserva Ambiental), représente un hectare de zone protégée du type requis par le Code forestier. Les CRA sont commercialisés, parmi d'autres, dans la bourse environnementale de Rio de Janeiro. La même unité de « service environnemental », en l'occurrence le CRA, peut être achetée et vendue plusieurs fois avant d'être acquise par le propriétaire terrien ou la compagnie qui en a besoin pour annuler la pollution ou la destruction de la nature qu'elle provoque au-delà de la limite légale.

Du moment que le principal intérêt des acheteurs et des spéculateurs est le prix des unités, il est très important que les certificats concernant chaque paquet d'un « service écosystémique » soient comparables en qualité et en quantité à ceux des autres unités offertes. De même, on demande de plus en plus de prouver que les unités seront acceptées par les autorités comme « équivalentes » ou, du moins, suffisamment similaires à la portion de nature détruite. Elles doivent être suffisamment semblables pour que l'agence environnementale les accepte comme preuve que les impacts écologiques de la pollution ou la destruction supérieures à la limite légale ont été annulés. Le « service écosystémique » a été transformé en un produit qui peut être commercialisé en bourse.

En plus des compagnies et des propriétaires terriens qui ont besoin de certificats de compensation pour « annuler » la pollution ou la destruction de la nature, ces unités d'un « service environnemental » peuvent être achetées et vendues également par des spéculateurs, des courtiers ou des sociétés d'import-export. Un marché a été créé où ceux qui ont vendu les unités au départ – des communautés ou des propriétaires de terres avec un volume du « service environnemental » supérieur à ce que la loi exige – ne participent plus.

- (3) **Les opérateurs financiers fixent le prix.** Dans les systèmes d'échange de compensations plus complexes, la « compensation » est négociée dans un marché où les certificats représentent des « services » encore moins comparables entre eux que dans le cas (2). On en trouve des exemples dans l'échange de quotas d'émission et de certificats de compensation associés à des traités climatiques comme le Protocole de Kyoto, le Système d'échange de droits d'émission de l'UE, ou le Marché du carbone californien (pour davantage d'information sur le fonctionnement de ces marchés de la pollution voir, par exemple, les publications *Designed to Fail* et *Carbon Trading, how it works and why it fails*).¹²

Dans ces systèmes, les pays industrialisés (dans le cas du Protocole de Kyoto) ou les entreprises (dans le cas de l'EU ETS ou du marché du carbone californien) ont l'obligation légale de couvrir chaque tonne de CO₂ équivalent avec un permis d'émission. Ces permis sont remis ou vendus aux enchères par les gouvernements, dans le cas de l'EU ETS ou du marché du carbone californien. Dans le cas du Protocole de Kyoto, la conférence climatique 1997 de l'ONU qui a adopté le Protocole de Kyoto a décidé de distribuer ces permis gratuitement. Si les compagnies (ou les pays) épuisent leurs crédits, ou que d'autres compagnies (ou pays) ne vendent pas les leurs à un prix attrayant, le marché du carbone offre une autre option qui n'implique pas d'arrêter la production : les crédits compensatoires. Il s'agit de payer quelqu'un, qui n'est pas obligé à maintenir ses émissions

12

<http://www.fern.org/designedtofail> <http://www.carbontradewatch.org/publications/carbon-trading-how-it-works-and-why-it-fails.html>.

au-dessous d'une certaine limite, pour qu'il réduise ses émissions de façon volontaire et offre cette réduction volontaire à la compagnie ou le pays qui, autrement, devront cesser de produire parce qu'ils ont atteint la limite de pollution autorisée. Le marché des compensations d'émissions le plus connu est le Mécanisme de développement propre. À la différence du permis de CO₂ qu'une agence gouvernementale accorde à la compagnie, l'autorisant ainsi à émettre une tonne de CO₂, le droit d'émettre une tonne de CO₂ qui découle d'un crédit compensatoire doit être cautionné par quelqu'un qui démontre qu'il a économisé une tonne extra du CO₂ que, sans le paiement du crédit compensatoire, il aurait libéré dans l'atmosphère. La réduction doit être additionnelle, pour pouvoir justifier une émission additionnelle qui n'aurait pas été autorisée parce que la compagnie avait déjà atteint sa limite. (Voir l'encadré « Les projets de compensation et la prétention de savoir ce qui serait arrivé » pour savoir pourquoi il n'est pas possible de vérifier vraiment que les crédits « compensatoires » ont réduit des émissions supplémentaires ou sauvé des forêts qui, autrement, auraient été abattues, et pourquoi les crédits « compensatoires » auront pour résultat davantage de pollution ou de destruction.)

Malgré cette différence fondamentale, les certificats de compensation sont considérés comme pareils aux permis de CO₂ dans les marchés du carbone. Dans les marchés de « services environnementaux » de ce genre, il est plus fréquent que les sociétés spécialisées ou les banques qui ne sont pas obligées par la loi à remettre des crédits compensatoires spéculent et déterminent le prix des certificats du « service environnemental ».

Si le Système d'échange de crédits d'émission de l'UE, le Protocole de Kyoto ou le marché du carbone de Californie permettaient aux entreprises d'acheter aussi des crédits de compensation REDD, cela voudrait dire que l'agence qui régit ces marchés du carbone considère que le crédit REDD a le même effet sur le changement climatique qu'un crédit qui représente une tonne de carbone économisée en produisant de l'électricité à partir du vent au lieu de le faire en brûlant du charbon, et que, par conséquent, le carbone qui est derrière le crédit REDD – qui représente une tonne de dioxyde de carbone économisée en ne coupant pas une forêt ou en plantant des arbres sur un hectare de terre – restera emmagasiné dans la forêt tant que le charbon que la compagnie brûle continuera de porter atteinte au climat. Il faut énormément de travail et de papiers pour montrer que les crédits REDD et les crédits issus des panneaux solaires représentent un même « service environnemental », ce qui, d'ailleurs, n'est jamais vérifiable. Le vendeur d'un certificat de compensation REDD doit prouver : 8a) que son crédit REDD remplit les conditions qui le rendent équivalent aux autres crédits carbone commercialisés sur le même marché en tant qu'un même « service écosystémique », le dioxyde de carbone ; (b) que la qualité et l'existence de son crédit REDD sont comparables à celles des autres crédits offerts, et (c) que la qualité et l'existence de chacun peut être vérifiée pendant de longues périodes. Les documents à produire coûtent de l'argent, puisqu'il faut des experts techniques pour les rédiger ; par conséquent, cela augmente les « frais de transaction » d'un projet de PSE pour REDD, et ces coûts s'ajoutent au coût du projet. Ainsi, une fois couverts ces coûts de transaction les communautés disposent de peu (ou pas) d'argent pour financer des activités avantageuses pour elles. Et même ainsi, la paperasserie additionnelle ne résout pas l'impossibilité de savoir « ce que la forêt serait devenue sans le paiement » ; par conséquent, l'augmentation du coût ne rend pas plus croyable l'affirmation que le projet de compensation a permis de réduire des émissions en plus. Autrement dit, le coût supplémentaire réduit la quantité d'argent disponible pour des actions susceptibles de réduire les émissions ou de freiner le déboisement, parce qu'il faut davantage d'argent pour que les consultants produisent et vérifient davantage de documents.

Les projets de compensation et la prétention de savoir ce qui se serait passé

Les crédits de compensation – qu'ils viennent compenser des émissions de dioxyde de carbone, la destruction de la biodiversité ou la non-restauration d'une forêt illégalement abattue – permettent à leurs détenteurs d'affirmer que les effets de leur pollution ou de leur destruction de la nature ont été annulés. Pour que cette affirmation soit justifiée, il ne suffit pas de diminuer les émissions ou de sauver une forêt : cette diminution ou cette protection doivent être **additionnelles** à toute diminution ou protection préalablement envisagée. S'il n'y a pas de diminutions additionnelles ou si la forêt sauvée ne courait pas le danger d'être abattue, le propriétaire du certificat ne peut pas affirmer que son impact sur l'environnement a été compensé. Autrement dit, si le vendeur du crédit de compensation de carbone prévoyait de réduire ses émissions, ou si le risque que la forêt soit abattue n'existait pas, il n'existe pas d'économie supplémentaire d'émissions qui permette à quelqu'un d'autre d'affirmer que l'effet des émissions dont il est responsable ait été annulé. Par conséquent, *pour calculer combien de crédits peut vendre un projet de compensation il est indispensable de savoir ce qui se serait passé.*

Or, l'inconfortable vérité est *que ce qui se serait passé* est toujours, bien entendu, est une affaire de spéculation, quelque chose qui, au bout du compte, ne s'est pas produit. Néanmoins, tout projet de compensation doit dire exactement combien de tonnes de CO₂ auraient été libérées dans un avenir hypothétique si le projet de compensation n'avait pas existé, ou combien d'hectares de forêt auraient disparu si le projet REDD n'avait pas existé (dans ce dernier cas, il faudrait également convertir les hectares de forêt non abattue en tonnes de CO₂ non libérées, ce qui implique encore des conjectures). Et les agences qui approuvent le crédit compensatoire doivent vérifier que ce que disent les documents du projet sur ce qui se serait passé est correct, avant que ce crédit puisse être commercialisé, c'est-à-dire qu'elles doivent vérifier ce qui ne s'est pas passé. Il est donc évident que le volume d'émissions qu'un projet économise ne peut être qu'une supposition, pour précises que soient les méthodes pour mesurer ces émissions. Pour l'instant elles ne le sont pas, en particulier quand il s'agit de mesurer les émissions de CO₂ des forêts. Et même si elles l'étaient, le calcul de la compensation ne serait pas plus vérifiable pour autant, puisqu'il se ferait sur la base d'une déclaration impossible à vérifier sur la quantité de tonnes de CO₂ qui auraient été libérées si le projet de compensation n'avait pas été mis en œuvre.

Voilà pourquoi les crédits de compensation ont été décrits comme « *un produit imaginaire, que l'on obtient en déduisant ce qui, selon votre espoir, arrivera, de ce qui, d'après vous, serait arrivé* ». ¹³

13

Dan Welch in "The inconvenient truth about the carbon offset industry. The Guardian. juin 2007.
<http://www.theguardian.com/environment/2007/jun/16/climatechange.climatechange>.

Pour repérer les différences

La différence la plus importante entre les plans de PSE « compensatoires » décrits dans les points III et IV et ceux décrits dans les points I et II est que, dans les premiers, le paiement achète l'autorisation de polluer la nature au-delà de la limite légale. Il y a là un aspect fondamental qui change tout à fait la nature et les caractéristiques du mécanisme de paiement. En outre, ces changements ont des conséquences de grande portée pour les communautés qui participent à des plans de compensation PSE ou que ces plans concernent. À la place des accords promis où tout le monde gagne, ces accords se soldent habituellement par de grosses pertes pour une partie des membres ou pour tous les membres de la communauté située à l'endroit où sont produites les unités de compensation. Ils multiplient toujours les dégâts écologiques et sociaux pour la communauté qui habite à l'endroit (ou près de l'endroit) où la pollution est devenue plus forte (ou la destruction de la nature plus étendue), à cause des unités compensatoires que l'entreprise a achetées. En échange, la communauté concernée ne reçoit aucun paiement compensatoire, bien qu'elle subisse ces taux excessifs de pollution ou de destruction environnementale (voir les exemples ci-dessous). Ainsi, une conséquence inhérente aux plans de compensation PSE est que l'injustice environnementale augmente dans les endroits où la pollution est forte. De même, il est plus probable que les communautés qui acceptent le paiement compensatoire soient plus fortement atteintes, non pas parce que le projet a été mal géré mais en raison des caractéristiques du système de paiement « compensatoire » (voir plus loin des exemples).

Les plans de PSE où sont commercialisés des certificats de « services environnementaux » exigent que le territoire puisse être contrôlé, pour que les « propriétaires » des unités du « service » et leurs intermédiaires puissent superviser ce qu'on « échange » et s'assurer que le « service environnemental » est fourni en respectant pleinement les termes du contrat. Ceci peut saper les luttes pour la reconnaissance et la garantie des droits fonciers collectifs des communautés qui habitent la forêt ou qui en dépendent. Du moment qu'un contrat concernant un « service environnemental » suppose toujours l'existence d'un « propriétaire » de la zone en question, et que ce « propriétaire » contrôle l'utilisation qu'on en fait, les communautés dont les droits fonciers ne sont pas reconnus ou sont en litige subiront encore plus de pression pour qu'elles quittent leurs terres, ou en seront expulsées. C'est ce qui arrive déjà dans beaucoup de projets REDD et de projets PSE forestiers ou de plantation d'arbres. Et même lorsque les habitants réussissent à rester chez eux et à obtenir un quelconque bénéfice, l'acheteur du crédit aura le droit de visiter la zone pour l'inspecter et pour vérifier que le « service » en question existe toujours et est bien maintenu. Il s'agit d'une forme de contrôle qui viole les droits territoriaux de ces communautés et même leur droit de maintenir leur mode de vie.

Une autre différence fondamentale est que le type de PSE compensatoire implique un changement paradigmatique quant au traitement juridique de la pollution ou la destruction excessives. La législation suivant laquelle la pollution ou la destruction de la nature au-delà des limites établies étaient des délits passibles d'amendes est modifiée pour permettre cette pollution ou cette destruction moyennant un prix. Ceux qui peuvent se permettre de payer ce prix peuvent acheter le droit de polluer au-delà de la limite légale, ou de détruire la nature que la loi était censée protéger : le prix détermine ce qui est correct et ce qui ne l'est pas. Dans certains cas, comme dans celui des « crédits pour la restauration de la forêt » prévus par le Code forestier brésilien (voir plus loin), même des délits antérieurs peuvent être légitimés.

Quand les compensations sont commercialisées dans les marchés volontaires, il n'est pas nécessaire de modifier les lois, mais les personnes ou les compagnies peuvent

justifier la pollution ou la destruction excessives qu'elles provoquent ou maintenir leur « consommation somptuaire » avec la conscience plus tranquille.

Comme le montrent les encadrés « *Qu'est-ce qu'on échange dans les marchés des 'services écosystémiques' ?* » et « *Les projets de compensation et la prétention de savoir ce qui se serait passé* », le fait de mesurer les produits commercialisés ne les rend pas plus comparables, si ce qu'il faut mesurer ne peut pas l'être et que ce qu'on peut mesurer n'a pas d'importance. Or, tel est précisément le problème à propos de la mesure du PSE compensatoire. Même avec de meilleures méthodes de mesure et des chiffres plus exacts, les produits dénommés « services écosystémiques » ne deviennent pas plus comparables ; on a beau mesurer la hauteur des arbres et faire l'inventaire des espèces, les crédits de compensation restent un produit imaginaire.¹⁴ Néanmoins, les gouvernements de Norvège, d'Allemagne et du Royaume-Uni, la Banque mondiale, les ONG écologistes TNC, CI et WWF et d'autres encore, continuent de dépenser des millions d'euros pour continuer à mesurer, mieux qu'avant et avec des techniques actualisées et plus chères, ce qui n'est toujours pas mesurable. Comme la plupart de ces activités sont financées avec des subventions publiques, il reste moins d'argent disponible pour réaliser ce qui freine vraiment la destruction de la nature, comme la démarcation des terres indigènes, la reconnaissance des droits coutumiers des peuples forestiers ou l'aide aux communautés pour qu'elles fortifient leurs économies de subsistance en ayant accès aux marchés locaux pour commercialiser les produits forestiers régionaux.

Les plans de compensation PSE impliquent aussi des contrats très différents de ceux qu'on utilise dans les plans PSE qui ne comportent pas de compensation : ils doivent inclure des obligations légales qui sont applicables au-delà de la période pendant laquelle des paiements sont effectués. Autrement dit, une communauté qui signe un contrat de PSE compensatoire peut être obligée de maintenir la même qualité qu'avait le « service écosystémique » au moment de la vente bien après que les paiements aient cessé (voir plus loin la section sur la recherche faite par CENSAT – Les amis de la Terre Colombie, et les documents mentionnés à la fin du présent travail sur les conséquences pour les communautés des projets de compensation REDD). Quand le paiement compensatoire se fait pour qu'une compagnie puisse démontrer qu'elle a annulé la pollution ou la destruction de la nature que ses activités ont causée, le « service écosystémique » qui permet d'affirmer que les dégâts ont été compensés devrait continuer d'exister, et garder au moins la même qualité, jusqu'à ce que le « service écosystémique » endommagé par la pollution ou la destruction ait été restauré. Si tel n'est pas le cas, la nature – et le climat, dans le cas des compensations REDD – seraient perdants. Si la compensation du carbone forestier ou de REDD était utilisée dans les marchés obligatoires du carbone, comme le Protocole de Kyoto, l'EU ETS ou le marché du carbone californien, le vendeur originel de la compensation (la communauté ou le propriétaire de la terre, ou une ONG de conservation) devrait garantir que les unités du « service écosystémique » de stockage de carbone resteront stockées dans la forêt aussi longtemps que le carbone fossile libéré par la compagnie propriétaire de la compensation REDD perturbera le climat, c'est-à-dire pendant des siècles. Aucun contrat de compensation ne couvre une période aussi longue ; par conséquent, la nature et le climat sont forcément perdants, quelle que soit la qualité du projet de « compensation ».

14

Dan Welch in "The inconvenient truth about the carbon offset industry. The Guardian. Juin 2007.
<http://www.theguardian.com/environment/2007/jun/16/climatechange.climatechange..>

Quand le « paiement pour services environnementaux » équivaut à l'autorisation de détruire
WRM 2014

Pourquoi ces différences sont importantes

Les considérations qui précèdent montrent que les divers plans dénommés PSE ont des différences significatives entre eux. Premièrement, les conséquences et les risques pour les communautés sont très différents. Deuxièmement, le bénéfice qu'obtient celui qui paie en échange de son argent est différent. Dans le cas des communautés de Kuhan et d'Ooch (voir plus haut l'encadré), une négociation entre deux parties au pouvoir de négociation équivalent aboutit à un accord par lequel une communauté paie une certaine somme d'argent pour que l'autre change son utilisation de la terre pendant une période déterminée. En plus, elles travaillent ensemble à la restauration des rives pour éviter l'érosion, et améliorent ainsi le débit de la rivière dont les deux dépendent. Le paiement ne porte pas sur une unité isolée d'un « service écosystémique » qu'il faut mesurer et dont l'existence et la qualité doivent être constamment surveillées. Il s'agit par contre d'un accord mutuel qui a pour but de récupérer des ressources hydriques en résolvant un problème environnemental qui touche un des villages. Dans les cas de New York et de Vancouver, il y a eu une offre de paiement à quelqu'un, qui n'appartenait pas à la juridiction de la ville, et dont l'utilisation de la terre portait atteinte à la quantité et à la qualité de l'eau dont la ville avait besoin ; ce paiement était une option moins chère que de construire une usine de traitement de l'eau. Les arrangements de ce genre ne sont certainement pas nouveaux dans l'histoire des établissements humains et de l'utilisation de la nature.

À l'autre extrême, la capacité de la nature de stocker du carbone et de piéger du dioxyde de carbone, de filtrer l'eau ou d'abriter un réseau complexe d'êtres vivants, a été divisée en unités séparées de « services écosystémiques ». Ensuite, des certificats qui représentent la protection de ces unités peuvent être comparés et échangés, mélangés et combinés, achetés et vendus. Ces certificats ou crédits de compensation servent surtout à permettre la destruction d'une unité du même « service » située ailleurs, ou à considérer comme « nul » l'impact environnemental de la destruction de cette unité. Pour que cela soit possible, les unités de ce « service écosystémique » situées à des endroits différents doivent être comparables ; des avocats, des négociants et des organismes de contrôle doivent reconnaître que les unités d'un même « service » provenant d'endroits différents sont équivalentes. Certains plans de PSE vont encore plus loin : ils proposent des calculs qui permettent que des unités d'un même « service écosystémique » mais de qualité différente (donc, pas vraiment équivalentes) puissent être commercialisées comme si elles étaient de la même qualité. Par exemple, dans des marchés du carbone comme le Mécanisme de développement propre, l'unité commercialisée est une tonne d'équivalent dioxyde de carbone, CO₂e. « Équivalent » signifie dans ce cas que l'unité peut provenir non seulement de la diminution des émissions de dioxyde de carbone, mais aussi de la diminution des émissions de n'importe quel gaz à effet de serre, comme le méthane par exemple. Or, du moment que le méthane a un effet différent de celui du CO₂ sur le climat (et d'autres différences qui, n'ayant pas de rapport direct avec l'effet de serre, ne sont même pas considérées), les scientifiques ont décidé de comparer les effets des divers gaz sur le climat pendant une période de 100 ans (s'ils avaient choisi une période différente, les chiffres auraient changé). À partir de cette comparaison, ils ont trouvé une formule que l'ONU a adoptée et qui signifie que, pour les marchés du carbone, économiser une unité de méthane équivaut à économiser 25 unités de CO₂. Une fois ces calculs approuvés, les unités de méthane pouvaient être échangées contre des unités de CO₂. Un programme de compensation de biodiversité a suggéré, par exemple, qu'un hectare d'habitat de chauves-souris « de haute qualité » pourrait être considéré comme équivalent d'un certain nombre d'hectares d'habitat de chauves-souris « de qualité moyenne ». Une fois les calculs

approuvés, un habitat « de haute qualité » peut être détruit si quelqu'un promet de protéger une superficie plus grande d'un habitat du même type mais de « qualité moyenne », situé à un autre endroit (voir plus loin le cas du Secrétaire à l'Environnement du Royaume-Uni, qui affirme qu'en plantant quelque part un million de jeunes arbres on peut « compenser » la destruction d'une forêt de 400 ans).

Dans des plans de PSE de compensation encore plus avancés, le certificat du « service écosystémique » s'intègre davantage aux marchés financiers. Ce « service » peut être utilisé comme actif financier, et les spéculateurs peuvent miser sur sa valeur future. Ils peuvent aussi acquérir des options pour acheter un certain nombre de certificats qui représentent les unités du « service », à un certain prix et à une certaine date future, vendre cette option d'achat à une autre personne à un prix supérieur et gagner la différence. Ils peuvent acheter ou vendre de nombreux certificats à bas prix et espérer que le prix augmentera ou diminuera suivant la « rareté » ou la « surabondance » ainsi créée, et gagner ensuite en vendant les unités. Même si les communautés ne vendent pas directement les certificats de compensation sur les marchés financiers, le prix qu'elles peuvent négocier avec les compagnies ou les ONG qui les leur vendent est influencé par le prix de ce « service écosystémique » sur le « marché mondial ». Et rien ne garantit que ce marché mondial sera plus avantageux pour elles que les marchés mondiaux du caoutchouc, du bois, du café, du cacao, du coton, etc. Dans le cas du marché du carbone, Jack Cogen, de Natsource LLC, une société de services financiers qui était en 2007 la plus grande acheteuse de crédits carbone, a confirmé cela quand il a dit : « Le marché du carbone ne se soucie pas du développement durable. La seule chose qui l'intéresse c'est le prix du carbone ».¹⁵

Les principaux promoteurs du PSE

Les institutions multilatérales

Une fois de plus, la **Banque mondiale** est à la tête d'une tendance qui représente une grave menace pour la vie et la subsistance des communautés tributaires des forêts. La Banque mondiale est un des principaux promoteurs du paiement pour « services environnementaux », et elle finance des projets et des plans qui font progresser cette nouvelle forme de spéculation financière sur la nature. Une des raisons pour lesquelles la Banque encourage les initiatives de PSE est que celles-ci lui permettent de « verdir » la destruction de la nature que provoquent les projets miniers, d'infrastructure, forestiers ou hydroélectriques qu'elle-même finance. Par exemple, dans le cas d'un projet en République démocratique du Congo, un prêt de la Banque mondiale aide le pays à devenir un fournisseur du « service environnemental » Carbone. Cela comporte de générer des crédits de carbone forestier par le biais du système REDD ou de la compensation de biodiversité. La demande de ces crédits proviendrait en partie de l'industrie extractive et de la plantation d'arbres, deux activités également soutenues par la Banque dans ce pays.¹⁶

En plus de financer des programmes spécifiques, la Banque mondiale a lancé en 2010 une initiative intitulée *Comptabilisation de la richesse et valorisation des services écosystémiques (WAVES)*,¹⁷ « un programme de cinq ans pour mettre en place la

¹⁵ Jack Cogen, de Natsource LLC, lors d'une activité parallèle organisée par l'International Emissions Trading Association et la Banque mondiale pendant la CdP-11 à la CCNUCC tenue à Montréal, 5 décembre 2005.

¹⁶ Sian Sullivan du Réseau du Tiers Monde, <http://documents.worldbank.org/curated/en/2011/06/14597637/congo-republic-forestry-economic-diversification-project>.

¹⁷ <http://www.wavespartnership.org>.

comptabilité du capital naturel dans un groupe représentatif de pays ». La Banque mondiale explique que ceci est important parce que « *Le capital naturel est un actif de grande importance, surtout pour les pays les moins développés* ». ¹⁸ WAVES est en train de financer cette « comptabilité de la nature » au Botswana, en Colombie, au Costa Rica, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, aux Philippines et au Rwanda, et les pays ou organisations qui contribuent au financement du programme sont le Danemark, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni. Des ONG écologistes y participent également. Conservation International (CI), par exemple, réalise actuellement une étude pilote pour WAVES à Madagascar. ¹⁹

La Société financière internationale de la Banque mondiale (SFI) possède 5 % du projet d'extraction de minerai de fer de Simandou, en Guinée, qui est censé devenir le plus grand projet minier de l'histoire d'Afrique. Malgré la destruction de l'habitat de chimpanzés en danger d'extinction qu'il implique, le projet a été approuvé par la SFI parce qu'il promet de « compenser » cette destruction en protégeant d'autres habitats situés ailleurs. ²⁰

Le **Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD)**, un grand groupe de pression qui représente les intérêts de grandes entreprises comme Syngenta, Rio Tinto et Holcim auprès de l'ONU, a été un défenseur particulièrement enthousiaste du PSE. Vingt-neuf entreprises membres du WBCSD ont formulé « une vision d'un monde centré sur la durabilité à l'horizon 2050 ». ²¹ L'introduction du document Vision 2050 parle des changements que les entreprises doivent faire pour s'engager « sur le chemin de la durabilité » et affirme que « ces changements sont nécessaires et viables et ils offrent d'énormes possibilités d'affaires aux entreprises qui font de la durabilité une stratégie ». Le Guide pour l'évaluation des écosystèmes du WBCSD propose des méthodes pour que les entreprises profitent « des opportunités d'affaires que [les services écosystémiques] leur offrent ». ²²

Les sociétés multinationales

L'organisation "Business for Social Responsibility" (BSR) affirme qu'elle travaille avec « *un réseau de plus de 250 entreprises parmi les plus influentes du monde* ». ²³ En mars 2013, BSR a publié un rapport intitulé « *Le secteur privé adopte les concepts et les bases des services écosystémiques* ». ²⁴ En plus d'énumérer les activités de 35 entreprises qui participent à des initiatives de PSE, le rapport montre que ces entreprises travaillent en étroite collaboration avec des ONG écologistes : l'UICN accompagne les initiatives de PSE d'AkzoNobel, Eni, Holcim, Rio Tinto et Shell ; The Nature Conservancy est associée à Dow Chemical, Shell et Walt Disney ; BHP Billiton mentionne Conservation International comme partenaire de ses programmes de compensation par le PSE. Sont mentionnées aussi le WWF, Faune et flore International (Anglo American, British American Tobacco) et l'Institut des ressources mondiales WRI.

18

[www.unep.org/greenconomy/Portals/88/documents/INDICATORS%20PPT/d3s1%20Marianne%20Fay%20Wealth%20Accounting%20and%20Valuation%20of%20Ecosystem%20Services%20\(WAVES\)%20A%20Global%20Partnership.pdf](http://www.unep.org/greenconomy/Portals/88/documents/INDICATORS%20PPT/d3s1%20Marianne%20Fay%20Wealth%20Accounting%20and%20Valuation%20of%20Ecosystem%20Services%20(WAVES)%20A%20Global%20Partnership.pdf).

19

<http://blog.conservation.org/2012/01/making-waves-in-madagascar-putting-nature-into-the-equation/#sthash.tjGzyVOL.dpuf>.

20

http://www.brettonwoodsproject.org/wp-content/uploads/2013/12/Simandou-Questions-and-Considerations_final.doc.pdf.

21

<http://www.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=219&nosearchcontextkey=true>.

22

WBCSD Guide to Corporate Ecosystem Valuation. page 11, version en anglais, <http://www.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=104&nosearchcontextkey=true>.

23

<http://www.bsr.org/en/about/bsr>.

24

http://www.bsr.org/reports/BSR_Private_Sector_Uptake_Ecosystem_Services.pdf.

Parmi les transnationales qui utilisent les compensations PSE figure Olam, l'entreprise de produits alimentaires qui est à l'origine de conflits avec les communautés gabonaises concernant l'expansion des plantations de palmier à huile [voir le bulletin n° 180 du WRM²⁵]. Au Vietnam, cette entreprise a un projet inscrit au MDP et, en République du Congo, elle participe à « *un nouveau partenariat public-privé avec le gouvernement de la République du Congo, qui vise à créer un cadre commercial approprié pour générer des crédits carbone à partir des forêts sur pied* ». ²⁶

Rio Tinto affirme, dans un rapport sur son projet de PSE en Mongolie [voir encadré], que « *les conflits concernant l'utilisation des terres risquent de devenir un problème de plus en plus grave pour Rio Tinto* » et d'autres entreprises, même à l'étape d'obtention de permis. Ainsi, la compagnie est en train de faire appel à des plans de PSE pour la compensation de biodiversité et autres, afin de pouvoir « *atteindre l'objectif d'un impact positif net, en respectant les exigences légales et en maximisant les bénéfices en matière de conservation* ».

Un rapport de l'organisation colombienne Fundepublico signale que, en plus des terres qui ont été prises pour l'extraction minière et la construction d'infrastructures, les plans de compensation occuperont, eux aussi, de grandes étendues : les compagnies « *ne trouvent pas de terres pour leurs compensations* », « *là où des compensations ont été établies, les agences environnementales ne connaissent pas leur emplacement exact* », et « *on n'a pas encore résolu le problème de faire coïncider la demande de compensations avec l'offre. Et il s'agit d'un problème complexe. Avec plus de 8 millions d'hectares affectés à l'industrie minière, avec plus de 130 entreprises pétrolières et gazières comme Shell, Oxy, Chevron, ExxonMobil et Petrobras fonctionnant dans le pays dans au moins un million et demi d'hectares, et avec des milliers de kilomètres d'autoroutes en préparation, qui toucheront des points critiques de biodiversité, une des questions fondamentales est de savoir d'où vont sortir les centaines de milliers d'hectares nécessaires pour compenser* ». ²⁷

Des compagnies minières essaient des plans de PSE compensatoires

Rio Tinto à Oyu Tolgiu, en Mongolie²⁸

Rio Tinto est mentionnée comme un des « *pilotes d'essai* » ²⁹ dans le Guide pour l'évaluation des écosystèmes du WBCSD déjà mentionné. Voici quelques extraits de son rapport sur l'utilisation de compensations de biodiversité dans sa mine d'Oyu Tolgiu, en Mongolie. ³⁰

« *Rio Tinto a besoin de démontrer au gouvernement et à d'autres qu'elle applique un processus qui permet de rechercher le développement économique au moyen de l'extraction de ressources, tout en conservant et même en promouvant la conservation dans les régions où elle a été autorisée à opérer.* »

²⁵ <http://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section3/gabon-resisting-olam-land-grabbing-for-oil-palm-plantations/>.

²⁶ http://olam.wpengine.netdna-cdn.com/wp-content/uploads/2012/10/CRS-2012-Report_Olam.pdf.

²⁷ www.ecosystemmarketplace.com/pages/dynamic/article.page.php?page_id=9856§ion=news_articles&eod=1.

²⁸ Voir des commentaires des ONG sur le projet minier: <http://en.minewatch.mn/wp-content/uploads/2012/11/CSO-submission-to-EFIC.pdf>.

²⁹ <http://www.wbcd.org/work-program/ecosystems/cev/roadtesters.aspx>. Avec des liens vers des activités d'évaluation de la nature auxquelles participent Syngenta, Lafarge, Holcim, Weyerhaeuser, Eni, Eskom et d'autres.

³⁰ WBCSD (2012): Biodiversity and ecosystem services scaling up business solutions. Company case studies that help achieve global biodiversity targets. <http://www.wbcd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=14923&NoSearchContextKey=true>.

« En raison de l'intérêt croissant qu'éveille l'exploration dans les pays en développement, la **possibilité de conflits fonciers** sera un problème de plus en plus important pour Rio Tinto. [...] La Stratégie en matière de biodiversité fut adoptée en 2004 pour **gérer les risques et les opportunités que comportent les questions de biodiversité et de services écosystémiques**. La contribution de parties intéressées à la biodiversité, comme Flora & Fauna International, Birdlife International, UICN, The Biodiversity Consultancy et Hardner & Gullison, aidera Rio Tinto à identifier, à prévoir et à gérer **des programmes sur la biodiversité en fonction des besoins de l'entreprise...** [...] Les compensations de biodiversité aideront Rio Tinto à atteindre l'objectif d'un impact positif net, en respectant les exigences légales et en maximisant les réussites en matière de conservation. »

« Oyu Tolgoi – Mongolie : ce projet est nécessaire pour respecter les obligations en matière de compensation de biodiversité et de perte nette zéro, prévues par la Norme 6 de la Société financière internationale. »

ArcelorMittal au Liberia

Tout comme Rio Tinto, ArcelorMittal a présenté elle aussi une étude de cas à l'initiative de compensation de biodiversité du WBCSD. L'extrait suivant concernant ce projet pilote montre les motivations qui ont poussé l'entreprise à y participer.³¹

« ArcelorMittal a réuni un groupe nombreux de spécialistes et de partenaires libériens [...] comme les Autorités libériennes pour le développement forestier, Conservation International, Fauna & Flora International, Afrique Nature, Sylvatrop, Wild Chimpanzee Foundation et Action pour la conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire, afin d'examiner la situation actuelle de la biodiversité dans la région. [...] Le groupe a aidé aussi ArcelorMittal à **formuler un programme pour compenser la terre perdue à cause de l'extraction minière**. [...] ArcelorMittal s'est engagée à affecter un budget d'au moins un demi-million de dollars par an, pendant les quatre années correspondantes à la période initiale, entièrement destiné au programme de conservation de la biodiversité [...] **à développer des activités qui permettent aux communautés qui utilisent les forêts d'obtenir des bénéfices de la conservation, et non de l'utilisation traditionnelle, parfois plus destructrice, des forêts. On facilite la prise de conscience des communautés sur les valeurs de la forêt** [...] Ces mesures qui visent à conserver la biodiversité contribuent à démontrer aux autorités gouvernementales que l'entreprise considère comme fortement prioritaires l'avenir et le développement du Liberia. Le soutien d'ArcelorMittal au programme de conservation de la biodiversité est aussi un élément-clé du processus de compensation pour les communautés locales qui dépendent des services fournis par les écosystèmes existants. ArcelorMittal a des projets miniers de longue durée pour la région. [...] »

East Asia Minerals à Aceh, en Indonésie³²

En mai 2011, la compagnie minière canadienne East Asia Minerals a annoncé qu'elle achetait 50 % de Carbon Conservation, une compagnie australienne qui avait mis en œuvre en Indonésie – avec l'aide de Flora & Fauna International – le projet REDD si controversé d'Ulu Masen. À l'époque, East Asia Minerals énonçait sans détours ses motivations :

³¹ WBCSD (2012): Biodiversity and ecosystem services scaling up business solutions. Company case studies that help achieve global biodiversity targets.
<http://www.wbcd.org/Pages/EDocumentDetails.aspx?ID=14923&NoSearchContextKey=true>.

³² <http://www.redd-monitor.org/2011/05/05/mining-company-to-buy-50-of-carbon-conservation-will-redd-help-greenwash-mining/>.

« En acquérant 50 % des actions [de Carbon Conservation], la compagnie mettra en œuvre un projet minier 'vert' qui utilisera des compensations de carbone et de biodiversité et les plus récentes méthodes minières respectueuses de l'environnement. [...] la compagnie participera à la création d'une marque 'verte' pour son projet de Miwah, ce qui devrait lui permettre d'obtenir un bon prix pour son produit sur le marché, ainsi que de faciliter le processus d'approbation des permis d'extraction minière. »³³

L'ONG Greenomics Indonesia s'est demandé à l'époque si Carbon Conservation n'aurait pas un conflit d'intérêts avec la participation d'East Asia Minerals. Dans un communiqué de presse, Greenomics Indonesia dit : *« D'un côté, East Asia Minerals a un intérêt commercial dans l'extraction d'or dans les forêts de l'Aceh, le projet Miwah, tandis que, de l'autre, Carbon Conservation a obtenu du gouverneur de l'Aceh des droits exclusifs pour vendre et négocier des crédits carbone relatifs aux plus de 700 000 hectares de forêts situés dans le bloc d'Ulu Masen. Pourquoi les forêts de l'Aceh sont-ils utilisées par Carbon Conservation pour obtenir des fonds par la vente d'action à l'East Asia Minerals Corporation ? Il est évident que cela implique un conflit d'intérêts. Carbon Conservation a détourné l'accord passé avec le gouvernement de l'Aceh. Ce transfert d'actions doit être rejeté catégoriquement. »³⁴*

Tout comme les sociétés minières et immobilières, particulièrement intéressées par les compensations de biodiversité, les compagnies aériennes, les fabricants d'automobiles et l'industrie du spectacle figurent parmi les acheteurs les plus fréquents de certificats PSE. Les ONG écologistes comme Conservation International (CI) jouent un rôle important dans la commercialisation des PSE, en assurant l'intermédiation, la gestion de projets ou la négociation de contrats.

Au Pérou, par exemple, la compagnie aérienne la plus importante d'Amérique latine, Latam, a acheté 7 000 compensations de carbone à un projet de plantation d'arbres situé dans la province d'Ucayali et dirigé par l'entreprise Bosques Amazónicos. Latam a dit qu'elle allait utiliser les crédits pour « compenser » l'impact de ses vols, dont la fréquence augmente rapidement, à l'horizon 2020. La société Walt Disney a acheté 437 000 crédits de compensation de carbone à l'initiative Alto mayo, un projet situé dans la province de San Martín et financé par le gouvernement péruvien et Conservation International.³⁵ La Walt Disney a acheté aussi des crédits à un projet REDD de PSE en République démocratique du Congo, auquel participe également Conservation International [voir le rapport du WRM : « Le projet pilote REDD de Conservation International en République démocratique du Congo : une production inédite de la Walt Disney »].³⁶

³³ http://www.eaminerals.com/s/NewsReleases.asp?ReportID=454841&_Type=News-Releases&_Title=East-Asia-Minerals-Announces-Acquisition-of-50-of-Carbon-Conservation-Pty.

³⁴ http://www.redd-monitor.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/05/11-05-04_Greenomics.pdf.

³⁵ <https://vcsprojectdatabase2.apx.com/myModule/Interactive.asp?Tab=Projects&a=2&i=658&lat=-8.581917&lon=-74.7412663998&bp=1>, <http://www.cotizalia.com/ultima-hora/2013/01/airlines-preve-neutralizar-completo-emisiones-20130130-543863.html>, <http://elcomercio.pe/economia/1549873/noticia-disney-adquirio-us35-millones-bonos-carbono-selva-peruana?ft=grid>.

³⁶ <http://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/le-projet-pilote-redd-de-conservation-international-en-republique-democratique-du-congo-une-production-inedite-de-la-walt-disney/>.

La quête de nouveaux actifs. Le secteur financier et investisseur s'intéresse aux PSE

En 2010, David Bianco, haut fonctionnaire de la Bank of America, a commenté que *« l'argent est en train de s'accumuler si vite que les entreprises n'ont pas le temps d'imaginer qu'en faire »*.³⁷ Étant donné que la production industrielle dépasse la capacité des marchés mondiaux d'acheter et de consommer ces produits, une crise de 'suraccumulation' de capital semble imminente. Le capital a besoin de nouveaux actifs dans lesquels investir. Les secteurs financiers et investisseurs ont dépassé les secteurs de production industrielle en capacité d'accumulation de capital et dans l'économie mondiale. L'intérêt du capital financier pour la nature est lié à ce problème de suraccumulation de capital et au besoin de trouver des actifs nouveaux, ou même fictifs le cas échéant. Les économistes espèrent créer un nouveau type d'actif en transformant la nature en « services écosystémiques ».

L'économiste Willem Buiter, de Citigroup, un groupe transnational de services financiers basé aux États-Unis, le dit très clairement : *« Je crois qu'il y aura un marché mondial de l'eau douce d'ici 25 ou 30 ans. Une fois intégrés les marchés au comptant, les marchés à terme et d'autres instruments financiers dérivés [...] s'intégreront aussi. Il y aura de l'eau douce de différents types et degrés, tout comme on a aujourd'hui du pétrole cru léger et du cru lourd acide. À mon avis, l'eau finira par devenir la plus importante classe d'actifs basés sur un produit physique ; par comparaison, le pétrole, le cuivre, les produits agricoles et les métaux précieux paraîtront minuscules. »*³⁸

Les ONG écologistes

Dans le cadre de l'initiative WAVES de la Banque mondiale (Comptabilisation des richesses et valorisation des services écosystémiques), CI fait actuellement à Madagascar une étude pilote pour quantifier les « services écosystémiques ». *« C'est là qu'intervient un nouvel outil politique de conservation, dénommé Paiement pour services écosystémiques (PSE), encourageant les communautés locales à abandonner leurs méthodes nuisibles pour l'environnement en échange de bénéfices monétaires ou en espèce »*,³⁹ lit-on dans le blog de CI. Tandis que, d'une part, CI encourage les communautés locales à abandonner leurs pratiques nuisibles pour l'environnement, de l'autre, cette organisation aide les multinationales minières comme BHP Billiton non seulement à poursuivre mais à donner une apparence écologique à leurs activités nuisibles qui mettront en danger les moyens d'existence de ces communautés. Cela est dû aux activités minières de l'entreprise mais aussi aux projets de compensation de biodiversité qui empêcheront la population d'utiliser le territoire qui n'a pas encore été dévasté ou qui en limiteront l'utilisation.

D'autres organisations comme The Nature Conservancy (TNC), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et la Société pour la conservation de la faune (WCS) participent à de nombreux projets de compensation de carbone et de biodiversité, et à des initiatives où elles présentent la compensation comme une modalité de PSE lucrative et favorable aux affaires. Des organisations comme le Fonds pour la défense de l'environnement, bien qu'elles ne participent pas directement à la gestion de projets de compensation, jouent un rôle fondamental dans la défense de ce concept, en exerçant des pressions et en le promouvant à l'ONU et dans des forums d'entreprises. De même, TNC, CI, WCS et la

³⁷ <http://abcnews.go.com/Business/hoarding-hiring-corporations-stockpile-mountain-cash/story?id=10250559>.

³⁸ <http://ftalphaville.ft.com/blog/2011/07/21/629881/willem-buiter-thinks-water-will-be-bigger-than-oil/>.

³⁹ <http://blog.conservation.org/2012/01/making-waves-in-madagascar-putting-nature-into-the-equation/#sthash.tjGzyVOI.dpuf>.

Rainforest Alliance se sont unies pour créer un système de certification des compensations de carbone forestier, la norme Climat, Communauté et Biodiversité (CCB).⁴⁰ En outre, CI et WCS ont assuré le secrétariat du Business and Biodiversity Offsets Programme entre 2004 et 2008.

« Une fois créé un mécanisme basé sur le marché pour réduire le carbone, de nombreuses personnes ont supposé que ce mécanisme permettrait d'atténuer la pauvreté et qu'il aurait d'autres avantages concernant le développement durable. Or, l'essentiel est que, lorsque l'on crée un marché, celui-ci se comporte comme n'importe quel marché, il cherche où sont les choses les plus rentables, où on peut obtenir le plus de profits, et je crois que ceux qui ont pensé qu'un instrument de marché ne se comporterait pas ainsi n'ont pas compris ce qu'ils faisaient », a dit Michael Grubb, ancien économiste en chef de la compagnie britannique Carbon Trust,⁴¹ à propos des plaintes des ONG qui disaient que le MDP ne contribuait pas au « développement durable », alors que les statuts du MDP disaient qu'il le ferait. Il est probable que les espoirs et les promesses des ONG écologistes sur les bénéfices que le marché des compensations REDD apportera aux peuples forestiers seront déçus, tout comme ont été déçues les promesses sur les avantages que le MDP apporterait au développement durable.

Les fonds d'investissement spécialisés, les créateurs de marchés et les systèmes de certification

Pour profiter de ce nouveau marché des « services environnementaux », de nombreuses entreprises spécialisées sont apparues ces dernières années. Des compagnies telles que Carbon Neutral, Climate Care et la Bolsa Verde do Rio de Janeiro facilitent la vente de crédits de projets compensatoires de forêts ou de biodiversité ; des fonds d'investissement spécialisés, comme Althelia, Terra Global ou le Forest Carbon Group permettent de rassembler des fonds privés pour les mettre à la disposition de compagnies qui s'occupent de compensations de biodiversité et de carbone forestier, comme Wildlife Works ou ERA.

Un autre créateur de marché important est le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP) de l'organisation Forest Trends.⁴² Dirigé par un groupe international de représentants d'entreprises, institutions financières, gouvernements et ONG, le BBOP a joué un rôle capital dans la formulation de principes et de normes pour les compensations de biodiversité. Parmi les ONG du groupe consultatif du BBOP figurent Flore et faune International, CI, TNC, Birdlife International, WCS, Rainforest Alliance et WWF-UK. Quant à ses projets pilotes de compensation de biodiversité par le PSE, le BBOP mentionne la grande mine de nickel et de cobalt Ambatovy, à Madagascar, l'évaluation rétroactive des impacts associés à la mine de charbon Solid Energy (aujourd'hui fermée) en Nouvelle-Zélande, une mine d'or proposée par Newmont au Ghana, et une mine de platine d'Anglo American en Afrique du Sud.⁴³ Solid Energy, comme Rio Tinto dans l'étude de cas déjà mentionnée, parle de son intérêt à maintenir son « permis social de fonctionnement » comme une des raisons pour entreprendre le projet de compensation de biodiversité : *« Les activités de l'industrie minière en Nouvelle-Zélande (et en fait, dans le monde entier) sont de plus suivies de près par le public. Il est important de reconnaître que la compensation*

⁴⁰ <http://www.climate-standards.org/about-ccba/>.

⁴¹ Le Carbon Trust se décrit comme « une organisation leader au plan mondial, qui aide les entreprises, les gouvernements et le secteur public à accélérer la transition vers une économie durable, avec peu d'émissions de carbone, au moyen de stratégies qui visent à diminuer les émissions à économiser de l'énergie et à commercialiser des technologies peu polluantes ». <http://www.carbontrust.com/>.

⁴² http://bbop.forest-trends.org/pages/biodiversity_offsets.

⁴³ http://bbop.forest-trends.org/pages/pilot_projects.

offre à Solid Energy l'occasion d'obtenir et d'améliorer un permis social de fonctionnement ». ⁴⁴ Newmont mentionne que l'entreprise « a démontré, dans son Évaluation d'impact environnemental de novembre 2008, qu'elle s'engageait à faire une compensation de biodiversité pour son projet d'Akyem », espérant que cette compensation l'aiderait à obtenir le permis d'extraction nécessaire. ⁴⁵

Les universités et les cabinets de consultants

Les universités, les instituts de recherche et les cabinets de consultants jouent un rôle crucial dans le processus de transformation de la nature en unités comparables, donc commercialisables, de « services écosystémiques ». Beaucoup d'entre eux affirment que ce qu'ils font c'est tout simplement « rendre visible la valeur économique de la nature », et que cela « n'est pas la même chose que de coller des étiquettes de prix aux bourdons ou aux écosystèmes ». Néanmoins, le travail scientifique qu'ils font, la préparation de méthodologies, le fait de rendre crédibles des calculs douteux ou de prétendre qu'on peut « internaliser » les coûts extérieurs, tout cela prépare le terrain à la commercialisation des écosystèmes. Ceux qui disent que ce qu'ils font c'est autre chose que de mettre un prix à la nature ne mettent pas longtemps à se contredire, comme le montre l'exemple suivant extrait de la page web de l'organisation britannique « Valuing Nature Network », ⁴⁶ une coalition d'universités et d'instituts de recherche, de compagnies et d'ONG écologistes.

La section « How to » du site web de ce réseau révèle que, malgré les discours sur la différence entre évaluer et mettre un prix à la nature, l'objectif est toujours de gagner de l'argent :

« Les effets sur l'environnement des différents investissements sont mesurés en unités différentes, telles que litres d'eau polluée ou purifiée, tonnes de gaz à effet de serre émis ou nombre de visites sur le terrain. Toutes ces choses touchent au bien-être humain mais, étant mesurées en unités différentes, il est difficile de les comparer pour savoir où il convient le mieux d'investir pour protéger l'environnement. L'évaluation économique prétend déterminer la valeur des changements de l'environnement, en utilisant la même unité de mesure qui sert à déterminer la valeur des autres biens : l'argent. »

« Où il convient le mieux d'investir pour protéger » veut dire que, aux endroits « où il ne convient pas d'investir pour protéger » les entreprises peuvent continuer à détruire. Le rôle des universités, des instituts de recherche et des sociétés conseil dans le processus de financiarisation de la nature consiste à mettre en place des méthodes et des calculs qui permettent à l'industrie et au capital de savoir où se trouvent ces endroits.

⁴⁴ http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_3124.pdf.

⁴⁵ http://www.forest-trends.org/documents/files/doc_3122.pdf.

⁴⁶ <http://www.valuing-nature.net/about>.

Sur les traces des échecs du PSE

Le PSE compensatoire de biodiversité avance vite malgré la série d'échecs constatés

Les promoteurs des compensations de biodiversité semblent avoir adopté le point de vue de la Banque mondiale, qui défend « l'apprentissage par la pratique ». Or, si « l'apprentissage » ne semble jamais avoir lieu, « la pratique » continue quand même. Les programmes de compensation de nature existent depuis des décennies en Australie, aux États-Unis et au Canada. Dans leur ensemble, ces expériences ont échoué. Au Canada, par exemple, dans des projets qui visaient à compenser la perte d'habitat des poissons, les chercheurs ont trouvé que, dans 63 % des cas, l'objectif d'éliminer la perte nette n'avait pas été atteint.⁴⁷ Aux États-Unis, parmi les nombreux rapports qui font état des échecs du PSE de compensation figure un rapport de 2001 du National Research Council, où toute une annexe est consacrée à des rapports faits entre 1983 et 2000 qui montrent que la compensation de zones humides a été un échec dans la plupart des cas,⁴⁸ et un rapport de 2005 du Government Accountability Office des États-Unis s'intitule « *Protection des zones humides : le corps d'ingénieurs ne possède pas une méthode de surveillance efficace pour garantir qu'une atténuation compensatoire a effectivement lieu* ». ⁴⁹ Le document d'information du FERN *Analyse critique des résultats de la compensation de biodiversité*⁵⁰ inclut des références à d'autres études concernant l'échec des programmes de compensation de biodiversité.

La compensation de biodiversité au Royaume-Uni

En Europe, le gouvernement du Royaume-Uni encourage fortement les plans de PSE de compensation. Le Secrétaire à l'Environnement, Owen Paterson, explique cet intérêt du gouvernement : avec la compensation, « la question de savoir comment développer l'économie tout en améliorant l'environnement ne se pose plus. [...] Je crois que, dans bien des cas, il suffit d'un peu de réflexion créative pour obtenir les deux choses. C'est pourquoi je m'intéresse particulièrement à la compensation de biodiversité. »⁵¹ Cet intérêt du gouvernement du Royaume-Uni pour la « réflexion créative » vient peut-être aussi du fait que, « d'après Infrastructure UK, il y a plus de 300 000 millions de livres [en projets d'infrastructure] en préparation, et beaucoup d'entre eux seront des projets d'envergure qui demanderont des EIA » et qui, probablement, se heurteront à une forte opposition. Il y a déjà eu des cas où les réclamations de groupes communautaires locaux pour qu'on arrête la construction de complexes résidentiels de luxe qui détruiraient des sites écologiques importants ont été refusées, parce que l'entreprise immobilière s'est servie des « compensations » de biodiversité pour affirmer que les problèmes d'impacts sur l'environnement avaient déjà été résolus.⁵² Au Royaume-Uni également, on trouve des exemples où la nature, avec toute sa complexité et ses interconnexions, est réduite à un seul élément lorsque le gouvernement applique la « réflexion créative » : M. Paterson a mentionné les compensations de biodiversité concernant une autoroute pour montrer

47 J.T. Quigley & D.J. Harper: (2006): Effectiveness of fish habitat compensation in Canada in achieving no net loss. Environ Manage. 2006 March: 37(3):351-66.

48 http://www.nap.edu/catalog.php?record_id=10134.

49 <http://www.gao.gov/products/GAO-05-898>.

50 <http://www.fern.org/sites/fern.org/files/Critical%20review%20of%20biodiversity%20offsets.pdf>.

51 Environment secretary criticised over National Park schemes after speech in North Yorkshire www.thenorthernecho.co.uk/news/10697397.Environment_secretary_criticised_over_National_Park_schemes_after_speech_in_North_Yorkshire/?ref=nt.

52 http://www.northtyneside.gov.uk/pls/portal/NTC_PSCM.PSCM_Web.download?p_ID=534271.

comment, d'après lui, fonctionne ce système : « Je crois qu'il s'agissait de 10 000 arbres mûrs [qui avaient disparu], et on a planté à la place un million de jeunes arbres ».⁵³ La comparaison a été utilisée pour parler d'un ensemble de logements qui détruira une forêt de 400 ans : on remplace une forêt de 400 ans par une plantation d'un million de jeunes arbres, et le Secrétaire à l'Environnement estime que l'impact environnemental est annulé.

D'autre part, le Groupe spécial sur le marché des écosystèmes du gouvernement du Royaume Uni parle de la possibilité de « demander aux experts financiers londoniens d'évaluer la possibilité que les flux de recettes mixtes ('blended revenue streams') et la conversion en valeurs mobilières améliorent la rentabilité d'un titre environnemental »,⁵⁴ et le gouvernement promeut la compensation pour accélérer la construction de maisons, de rues, de voies ferrées et de centrales nucléaires afin de surmonter plus facilement les objections d'ordre écologique.

Un autre exemple frappant de l'usage que le Royaume-Uni propose de faire de la compensation de biodiversité est l'expansion de la centrale nucléaire de Hinkley. Le chercheur Sian Sullivan documente ce cas en montrant ses rapports avec l'extraction d'uranium en Namibie pour la génération d'énergie nucléaire au Royaume-Uni. On propose de recourir à la compensation de biodiversité pour annuler les dégâts écologiques, tant à l'endroit où se trouvent les mines d'uranium, à l'intérieur d'un parc national où il existe d'importants sites archéologiques, qu'à l'endroit où l'uranium sera « consommé » au Royaume-Uni. Sullivan explique que les compensations de biodiversité contribuent à « peindre en vert » aussi bien l'énergie nucléaire que l'extraction d'uranium, et fait état des « rapports de pouvoir et des intérêts qui sont ainsi renforcés ».⁵⁵

La compensation de biodiversité en France

Dans la région de la Camargue, « la compensation de biodiversité est un nouveau prétexte pour les promoteurs du béton », selon les Amis de la Terre France. La banque française CDC, un important acteur financier, a acheté des milliers d'hectares d'un écosystème endommagé, le coussoul, qui borde la région de la Camargue, dans le sud de la France. La Camargue héberge des espèces menacées comme le sison commun et le bupreste de Crau. Le projet de restauration de la CDC dans ces terres prétend obtenir du financement pour restaurer l'écosystème en échange d'un certificat de compensation que les entreprises pourront utiliser pour « laver » la destruction environnementale que leurs projets produisent ailleurs. La destruction d'un écosystème serait justifiée par la « restauration » d'une autre zone, comme si les deux étaient interchangeables. Au lieu de s'occuper des dégâts causés par l'urbanisation et la perte de biodiversité, cette compensation « permet de raccourcir considérablement la durée des démarches nécessaires pour que les communautés locales acceptent le projet », reconnaît le ministre français de l'Environnement. Une compagnie a déjà acheté ces crédits à l'avance, avec la promesse de compenser les impacts sur l'environnement d'un projet auquel s'opposent à l'heure actuelle les organisations sociales. Dans le sud-est de la France, la CDC a proposé qu'Alienor, une entreprise qui propose de construire une nouvelle autoroute controversée (l'autoroute Pau-Langon, A 65) se serve du même système pour compenser les dégâts que fera le projet, en finançant l'achat ou l'aménagement amélioré de 1 372 hectares situés ailleurs. Pour en savoir plus, voir www.nacicca.org.

53 <http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article3965473.ece>, January 4, 2014.

54 <http://www.defra.gov.uk/ecosystem-markets/files/EMTF-VNN-STUDY-FINAL-REPORT-REV1-14.06.12.pdf>.

55 Sian Sullivan (2013): After the Green Rush? Biodiversity Offsets, Uranium Power and the 'Calculus of Casualties' in Greening Growth. In: Human Geography, Vol. 6 No.1, 2013.

Les banques d'habitat naturel en Malaisie

Un fonds d'investissement privé des États-Unis, administré par New Forests Inc, Equator Environmental LLC et le gouvernement du Sabah, a créé la Banque de conservation de l'habitat naturel de Malua, au Sabah, Malaisie, pour restaurer et protéger 34 000 hectares d'une forêt qui avait été abattue. La « Malua bioBank »⁵⁶ a reçu une licence d'une durée de 50 ans qui lui accorde des droits de conservation sur la réserve naturelle défrichée. La banque a divisé cette surface en blocs de 100 m² et elle a commencé à vendre des « certificats de conservation de biodiversité ». Dans ce programme, les « actifs » sont ces unités de « 100 m² de forêt restaurée et protégée », que l'on vend sous la forme de « certificats » à des entreprises privées qui appartiennent aux secteurs malais de l'extraction et de l'exploitation intensive des sols, ou que ces secteurs approvisionnent. D'après la banque, grâce à la vente des certificats on prétend « faire de la réhabilitation et de la conservation de la forêt tropicale une utilisation de la terre commercialement compétitive ». On prévoit que la vente des certificats permettra de récupérer les 10 millions de dollars initialement investis dans la restauration de la réserve pendant les six premières années, et un fonds fiduciaire, le Malua Trust, sera créé pour financer la conservation à long terme pendant les 44 années restantes. La banque et l'investisseur se partageront tous les bénéfices de la vente de certificats de biodiversité.

Les compensations d'uranium en Namibie

Le chercheur Sian Sullivan explique la « ruée vers l'uranium » qui s'est produite ces dernières années dans le désert du Namib, en Namibie.⁵⁷ La société française Areva est le fournisseur d'uranium de la centrale nucléaire britannique de Hinkley, déjà mentionnée dans le cas du Royaume-Uni. Cette centrale est dirigée par la compagnie française EDF. La « ruée vers l'uranium » en Namibie a beaucoup profité à Areva ; le 5 mai 2009, son directeur général a signé un contrat d'association industrielle avec le ministre namibien des Mines et de l'Énergie, en présence du président du pays, Hifikepunye Pohamba. L'entreprise a construit la troisième des trois mines d'uranium qui fonctionnent actuellement en Trekkopje ; il est prévu que cette mine devienne la plus grande de l'Afrique australe et la dixième du monde. En Namibie, l'uranium est extrait dans des mines à ciel ouvert, qui impliquent de creuser sur de grandes étendues de terre. Autour de la mine s'installent des industries associées au traitement de l'uranium, par exemple une usine de dessalement pour obtenir les énormes volumes d'eau que requiert le processus de l'extraction, et une autre usine qui fabrique les produits chimiques nécessaires. Ces industries porteront atteinte au marais de la baie de Walvis, considéré comme la zone humide côtière la plus importante du sud de l'Afrique et l'une des trois principales du continent africain. En 2009, le gouvernement allemand a financé une Évaluation stratégique d'impact environnemental, dans le but de donner « un exemple vivant de la contribution que l'industrie minière peut faire au développement durable » dans la province du Namib. Et bien que l'évaluation d'impact mentionne que « dans toutes les options minières examinées, les bénéfices [économiques] se feront au détriment de l'environnement biophysique, lequel sera un 'perdant net' », elle dit aussi que la compensation de biodiversité aidera la Namibie à « se positionner pour tirer profit d'une marque d'uranium 'vert' ».⁵⁸

⁵⁶ <http://www.maluabank.com>.

⁵⁷ Sian Sullivan (2013): After the Green Rush? Biodiversity Offsets, Uranium Power and the 'Calculus of Casualties' in Greening Growth. In: Human Geography, Vol. 6 No.1, 2013.

⁵⁸ Ministry of Mines and Energy (MME), South African Institute for Environmental Assessment, and the German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development: Strategic Environmental Impact Assessment (SEA) for the Central Namib Uranium Rush. Windhoek. MME 2010-11.

Les compensations de carbone à Madagascar pour Air France

Pour lutter contre le changement climatique, Air France finance un « Programme holistique de conservation des forêts » à Madagascar (PHCF), qui vise à combattre la déforestation dans ce pays. En théorie, le projet contribuerait à préserver la biodiversité, à stocker des émissions de CO₂ et à « favoriser le développement humain durable ». Cependant, pour les villageois des alentours, la réalité est tout à fait différente, puisque leur accès à la terre est maintenant limité et contrôlé.

Présenté au départ comme un « programme de solidarité environnementale », le PHCF mis en œuvre à Madagascar par GoodPlanet et WWF Madagascar, vise surtout à « accroître les connaissances scientifiques sur le carbone forestier ». En 2010, Air France a publié une déclaration catégorique, suivant laquelle le projet n'était pas du tout un programme de compensation de carbone. Deux années et demie plus tard, la vérité a été révélée : Air France reconnaît que le projet va générer des crédits carbone, mais elle insiste à dire que l'entreprise n'en tirera aucun profit et que tout l'argent reviendra aux communautés locales. Un rapport et une vidéo des Amis de la Terre France⁵⁹ montrent que cela non plus n'est pas vrai. La mise en œuvre du PHCF enlève les zones boisées à la population locale et met en péril ses moyens d'existence. Ainsi, pour qu'une minorité infime de voyageurs fréquents puisse continuer à polluer la planète, des personnes dont la subsistance dépend de leur accès à ces forêts et dont les coutumes n'ont presque pas contribué à la crise climatique sont obligées de modifier leur mode de vie : les forêts et les terres ne sont plus des zones naturelles capables de les nourrir, elles sont devenues des réserves de carbone qu'il faut protéger pour que les compagnies aériennes puissent offrir à leurs clients des vols « neutres en carbone ». Pire encore : pour s'assurer que l'interdiction d'utilisation de la terre est respectée, une police forestière a été créée, dont la mission est d'attraper les villageois qui défrichent des parcelles de forêt pour cultiver leurs propres aliments. Tous ceux que l'on surprend en train de le faire doivent payer une forte amende, et s'ils ne peuvent pas payer ils iront en prison. Comme si ces patrouilles n'étaient pas suffisantes, des avions survolent les villages pour mieux les surveiller.

Les crédits pour restauration des forêts au Brésil

En 2012, le Brésil a approuvé la réforme de son Code forestier. L'exigence que les propriétaires de terres conservent intact un certain pourcentage de forêt y est maintenue ; ce pourcentage dépend du type de forêt et, par rapport au code précédent, le nouveau code est moins exigeant, par exemple lorsqu'il s'agit des bords des rivières. Cependant, le changement le plus important porte sur l'obligation de restaurer les forêts détruites, dans un délai déterminé, lorsque cette destruction a dépassé les limites autorisées. Auparavant, ceux qui ne le faisaient pas risquaient de devoir payer une amende (mais cette règle n'était pas appliquée de façon stricte) et, surtout, ils risquaient de ne plus obtenir de crédits ruraux, de sorte que l'obtention de prêts leur reviendrait plus cher. Le nouveau Code forestier introduit l'option que le propriétaire des terres achète un « crédit de restauration forestière » (CRF) au lieu de restaurer la forêt illégalement abattue. Le crédit représente la promesse que quelqu'un d'autre, à un autre endroit, a protégé une étendue plus grande d'une forêt du même type que ce que le Code forestier exige et que, par conséquent, il a compensé la destruction excessive commise par l'acheteur. Ces CRF sont négociés à l'heure actuelle à la BVRio, la bourse environnementale de Rio de Janeiro. Ainsi, les propriétaires dont les terres ont une valeur élevée et dont les pratiques destructrices s'avèrent lucratives peuvent continuer sur la même voie grâce à l'achat à moindre prix de « crédits de restauration forestière » provenant de régions où le danger de déboisement est bien moindre.

59

En français : <http://www.amisdelaterre.org/REDD-a-Madagascar-le-carbone-qui.html> ; en anglais : <http://www.amisdelaterre.org/REDD-in-Madagascar-You-can-t-see.htm>.

Pourquoi le commerce des services environnementaux augmentera les injustices écologiques et socio-économiques

Dans *Measurement and alienation: making a world of ecosystem services*, Morgan Robertson explique que le processus suivant lequel la nature est transformée en un « service écosystémique » ressemble à celui de transformer le travail humain en travail salarié, et risque d'avoir des effets également profonds sur la société. Et Beverly Keene, de Jubilee Sud, déclare : « *Nous savons ce qui se passe quand on fixe un prix à la partie de la nature qui a déjà été introduite dans les marchés financiers, à savoir la terre : des millions de personnes n'ont plus de terre, l'exclusion sociale est devenue une réalité... et la terre n'en a pas été protégée pour autant.*⁶⁰ *Nous trouvons-nous devant une nouvelle Enclosure ?* » De l'Enclosure du 18^e siècle à l'appropriation de terres d'aujourd'hui, le fait de fixer un prix à la terre a toujours impliqué d'étiqueter une partie de la nature, au lieu de valoriser les communautés agricoles et forestières et les peuples indigènes. De ce fait, les paysans ont été expropriés, ils n'ont plus eu de terre, et des sols fertiles ont été détruits pour en extraire à court terme un maximum de bénéfices, au prix d'effets négatifs de longue durée.

Le même processus a déjà eu lieu deux fois dans l'histoire de l'humanité, mais les défenseurs du « paiement pour services écosystémiques » n'ont toujours pas expliqué pour quelle raison les choses devraient être différentes cette fois-ci. Dans tous les cas, les conséquences ont été davantage de misère pour la majorité et davantage de bénéfices pour la petite élite qui contrôle le capital accumulé pendant la période antérieure où la nature ou le travail humain ont été transformés en actifs financiers.

Et bien que ce processus n'en soit qu'à ses débuts, les premiers exemples de ce que le « commerce des services environnementaux » risque de devenir suffisent pour qu'on veuille dire NON à cette nouvelle version de la même chose.

Les droits des communautés au territoire – de l'accès à l'utilisation – deviennent encore plus précaires

Pavan Sukhdev, l'économiste de la Deutsche Bank qui a coordonné l'étude TEEB, recommande de fixer une valeur économique à la nature, dans un exposé de 16 minutes intitulé « *Fixons un prix à la nature* » où il dit : « *Ce sont en fait les Pauvres qui dépendent le plus de ces services écosystémiques [...]*.⁶¹ Ce qu'il ne mentionne pas, c'est que l'expansion du capital s'est accompagnée d'effets négatifs et de la destruction de la vie communautaire et de la forêt dont « les Pauvres » dépendent. Tel a été le cas chaque fois que des transnationales ont acheté ou obtenu des concessions dans des zones de forêt pour extraire du bois, construire un grand barrage, faire une plantation industrielle de palmiers à huile, extraire du pétrole ou des minéraux, ou construire une route. Avec les projets de compensation et de financierisation de la nature que comporte le commerce des « services environnementaux », les problèmes sont semblables mais se manifestent avec davantage d'intensité. De nouveaux acteurs, sans présence visible dans la zone, décident de l'affectation des sols ; si les responsables du processus ne sont pas connus, il est par contre évident qu'ils agissent en étroite collaboration avec les grandes transnationales et les banques d'État ou privées, et qu'ils bénéficient des avantages que les États leur offrent en reformulant la législation et les cadres réglementaires nationaux et internationaux.

⁶⁰ 1/3 des terres fertiles du monde sont considérées comme dégradées. Chaque année nous perdons une superficie de terres fertiles de la taille de la Bulgarie.

⁶¹ Sukhdev compare ensuite la contribution de ces « services écosystémiques » au PIB de pays tels que le Brésil, l'Indonésie (entre 2 et 15%, selon Sukhdev) à « ce qu'ils valent pour les Pauvres » de ces mêmes pays, et il mentionne des chiffres qui vont de 45% à 90%. http://www.ted.com/talks/pavan_sukhdev_what_s_the_price_of_nature.html.

Les contrats de compensation mettent en grave danger le mode de vie traditionnel des communautés⁶²

En 2004/2005, le WRM a appris que les communautés indigènes et paysannes qui avaient signé un contrat de PSE pour un projet situé dans leurs territoires des Andes équatoriennes étaient obligées, pour se conformer à leurs obligations contractuelles, de payer plus d'argent qu'elles n'en recevraient, parce que le feu avait détruit les arbres qu'elles avaient plantés en tant que « puits de carbone ». L'enquête menée à l'époque avec l'organisation équatorienne Acción Ecológica avait révélé que ces contrats pouvaient être très dangereux pour les communautés. Depuis ce premier exemple il y en a eu beaucoup d'autres. CENSAT – Amis de la Terre Colombie vient d'analyser plusieurs contrats de projets REDD de compensation.

Cette analyse des répercussions des contrats de ce genre sur les communautés concernées ou touchées par des projets similaires confirme les observations du WRM : dans la plupart des cas, (a) les communautés courent plus de risques que les promoteurs du projet lorsque les choses ne vont pas comme prévu, et elles sont les dernières à en tirer profit, alors que le matériel publicitaire parle des avantages mais non des risques ; (b) les contrats incluent des restrictions pour les méthodes traditionnelles d'exploitation des sols, du moins pour quelques membres de la communautés, mais il est fréquent que ces restrictions ne soient pas clairement expliquées avant la signature ; (c) les méthodes artisanales et traditionnelles de culture itinérante sont considérées comme la principale cause de déboisement, tandis que les vraies causes et les facteurs de risque pour la biodiversité ne sont pas mentionnés ; (d) les contrats accordent à des gens de l'extérieur, comme les promoteurs du projet, leurs administrateurs et techniciens et les personnes chargées du marketing, un droit d'accès à la zone presque illimité ; les mesures de surveillance et de supervision visent l'usage de la forêt que fait la communauté, et non le déboisement ou la destruction de la biodiversité à grande échelle ; en outre, on fait s'affronter les membres de la communauté entre eux, du fait qu'un des rares emplois qu'on leur offre est celui d'agent de surveillance chargé d'informer les promoteurs du projet de l'usage de la forêt que fait la communauté. Une autre caractéristique des plans de PSE sans compensation est que, quand la communauté reçoit des bénéfices ou des offres d'emploi, ceux-ci augmentent les injustices, parce que ceux qui les reçoivent sont surtout les élites locales, tandis que les restrictions s'appliquent aux membres marginalisés de la communauté. Il en va de même dans le cas des compensations REDD.

D'après CENSAT, de nombreux contrats REDD analysés par l'organisation sont truffés de « *termes choisis pour n'être ni compris ni respectés* », ce qui coïncide avec l'avis du WRM à propos des contrats REDD de compensation que nous avons vus au cours des ans. Très souvent les obligations contractées par les communautés ou les familles ne sont pas clairement expliquées ou elles sont formulées dans des termes ambigus qui peuvent être mal interprétés. En outre, de nombreux contrats REDD de compensation sont rédigés en anglais ou dans d'autres langues que les communautés ou les familles ne comprennent pas. Il est difficile d'obtenir de l'aide extérieure au sujet de ces documents juridiques

⁶² Cette section est fondée sur l'analyse exhaustive faite en Colombie par CENSAT Agua Viva / Les Amis de la Terre Colombie et sur l'analyse du WRM des contrats signés par les communautés qui ont participé à des projets de compensation de carbone. L'article qui décrit la recherche menée par CENSAT a été publié sous le titre '*Contratos REDD: Despojo ilegítimo, por vías legales*' dans le n° 79 de décembre 2013 de Biodiversidad: Leyes, políticas y economía verde al servicio del despojo de los pueblos. Les citations de cette section sont extraites de l'article de CENSAT déjà mentionné, sauf indication en contraire. http://www.wrm.org.uy/html/wp-content/uploads/2014/01/Esp_Biodiversidad_12_2013.pdf

complexes et ambigus ; en effet, bien des contrats REDD analysés par CENSAT contiennent des clauses de stricte confidentialité.

CENSAT conclut son rapport en conseillant de « *ne pas accepter de signer des contrats concernant des projets REDD, comme mesure de précaution. C'est la seule manière d'éviter les risques et les conflits que les projets REDD de conservation peuvent créer* ».

Les avantages de la destruction

Le commerce des services écosystémiques a besoin que la destruction continue parce que, sans elle, il n'y aurait rien à « compenser ».

Le commerce des « services environnementaux » ne vise pas à changer le modèle actuel de production et de consommation qui est à l'origine des multiples crises auxquelles nous faisons face aujourd'hui, y compris la destruction graduelle des forêts du monde entier. En revanche, ce commerce va la main dans la main avec « l'économie verte » : les deux partent de la supposition qu'une croissance illimitée est possible dans une planète limitée, et qu'il suffit de mieux organiser cette croissance, de la rendre « verte », pour compenser la détérioration d'un endroit en espérant que, à un autre endroit, l'écosystème se reconstituera assez rapidement pour être prêt à temps pour une nouvelle série de compensations. Comme l'a dit Rio Tinto, « *il est possible que les conflits concernant l'utilisation de la terre deviennent un problème de plus en plus important* », ⁶³ non seulement pour Rio Tinto mais pour toutes les initiatives industrielles d'utilisation de la terre et de construction d'infrastructures. Les compensations – qu'il s'agisse de carbone, de biodiversité, d'eau, de beauté naturelle, de restauration des forêts ou du service de pollinisation que prêtent les bourdons – jouent un rôle fondamental dans ce contexte où les décisions concernant l'usage des terres suscitent de graves conflits. Comme le montrent les plans de compensation de biodiversité du Royaume-Uni, le gouvernement espère « *que la compensation de biodiversité contribuera à accélérer la construction de logements en rendant les objections environnementales plus faciles à surmonter* ». ⁶⁴ À d'autres endroits, les entreprises font appel aux compensations pour justifier l'expansion de « l'industrie minière neutre en matière de biodiversité, de « centrales électriques au charbon neutres en carbone », de « l'extraction d'uranium neutre » dans les parcs nationaux, la destruction de sites archéologiques ou la construction de nouveaux aéroports.

Droits de la nature vs permis de destruction

Les promoteurs du paiement pour « services écosystémiques » disent qu'il est important de montrer « le vrai prix de la destruction ». Or, cette idée comporte deux problèmes. Le premier est que, comme l'a dit Albert Einstein, « Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ». Aucun chiffre ne reflètera jamais « le vrai prix de la destruction ». Aucun calcul mathématique ne pourra comptabiliser les nombreux aspects de la nature qui sont tout simplement incalculables, comme le plaisir d'entendre le ruisseau qui coule sur un lit rocheux, le chant du rossignol, l'odeur du bois pourrissant qui grouille d'insectes, les souvenirs des pratiques culturelles

⁶³ Estudio de caso de Rio Tinto en: WBCSD (2012): Biodiversity and ecosystem services scaling up business solutions. Company case studies that help achieve global biodiversity targets.

⁶⁴ Ancient woods face axe in drive for homes. Government plan to 'offset' loss of habitat. Journal The Times, 4 janvier 2014. <http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article3965473.ece>.

captés dans des pictogrammes ou taillés sur les arbres, etc. La question n'est pas de multiplier les efforts, le financement ou les technologies, mais de se convaincre qu'un calcul mathématique ne pourra montrer qu'une très petite fraction de la valeur de la nature. Dire que le fait d'évaluer la nature ou de calculer la valeur du « capital naturel » d'un pays donnera comme résultat la valeur totale et réelle de la nature est non seulement trompeur mais absurde. Et pourtant, on utilise cet argument pour justifier la réalisation de calculs qui ouvrent la voie au commerce des « services écosystémiques ».

Cette approche nous mène dans une direction tout à fait différente de celle qui consisterait à apprendre à appliquer la notion de droits de la nature comme point de départ de l'usage de la terre et de la planification économique, et à agir en partant non pas de la prémisse d'une nature dominée mais de celle d'une nature respectée. Les compensations, qu'elles portent sur l'eau, le carbone, la biodiversité, la beauté naturelle, la restauration des forêts ou la pollinisation que font les abeilles, ne nous aident, ni individuellement ni collectivement en tant que société, à changer de mentalité et de modèle économique pour atteindre la complétude. Comme l'explique Kevin Anderson du Tyndall Center,⁶⁵ les compensations sont pires que rien parce qu'elles entretiennent l'illusion que l'option de laisser les choses comme elles sont est valable, tout en créant l'illusion qu'on est en train de faire quelque chose.

Le PSE est un moyen de dépolitiser la lutte pour un modèle différent d'économie et de développement

Quand on suppose que le fait de connaître « le coût réel de la destruction » modifiera les décisions politiques et celles des entreprises qui détruisent la nature, un deuxième problème se pose : ceux qui défendent cette idée n'ont pas encore expliqué comment cela se passera. Il ne suffit pas de montrer un chiffre pour changer le déséquilibre des pouvoirs, ni pour combattre le besoin de croissance permanente propre au système économique capitaliste. Et cela ne change rien non plus au déséquilibre actuel de pouvoir, comme le signale l'écrivain britannique George Monbiot : « *Même sans avoir un chiffre à leur coller dessus, nous savons depuis des siècles que les mangroves sont précieuses pour la protection de la côte et en tant que zone de reproduction des poissons. Pourtant, cela n'a pas empêché certaines personnes de harceler et de soudoyer les politiciens pour qu'ils leur permettent de transformer ces mangroves en fermes crevettières. Si un hectare d'une ferme crevette rapporte 1 200 USD à un homme riche et qui a de bons contacts, cela pèse beaucoup plus que les 12 000 USD que cet hectare vaut pour les peuples opprimés du littoral. Le fait de connaître le prix ne change pas cette relation : une fois de plus, c'est une affaire de pouvoir* ». ⁶⁶

Les promoteurs de la valorisation de la nature ne reconnaissent pas que le problème de fond est un problème politique et de pouvoir, et que ce qu'il faut c'est savoir quel type de développement nous voulons. En outre, en mettant le PSE et l'évaluation économique de la nature au centre du débat, celui-ci se dépolitise : au lieu de porter sur la décision politique il se concentre sur les aspects techniques de la destruction. Nous voyons déjà que les organisations et les mouvements qui insistent à discuter du type de développement auquel on aspire sont marginalisés par des politiciens et de grandes entreprises qui insistent à ne faire participer au dialogue que les parties « raisonnables »

⁶⁵ Kevin Anderson (2012): *The inconvenient truth of carbon offsets*. Publié dans Nature. Avril 2012. <http://www.nature.com/news/the-inconvenient-truth-of-carbon-offsets-1.10373>.

⁶⁶ George Monbiot (2013): *Pricing the Priceless*. 18 septembre 2013. <http://www.monbiot.com/2013/09/18/pricing-the-priceless/>.

de la société civile. On ne discute plus sur l'endroit où il convient de construire une route, permettre d'installer une mine dans un parc national, raser une forêt ancienne pour construire un nouveau quartier luxueux, etc. À présent, on discute sur la quantité d'unités d'une qualité déterminée du service écosystémique A, B, C ou D qui sont nécessaires pour compenser la destruction.

Le fait de prétendre qu'il n'y a pas de différences significatives entre les divers types de PSE et que tous les plans PSE sont au fond la même chose empêche l'existence d'un débat public honnête, transparent et inclusif. En effet, cette position donne à de nombreuses ONG écologistes la possibilité d'affirmer que « *REDD n'est qu'un moyen de reconnaître et d'apporter une aide monétaire aux peuples indigènes pour ce qu'ils font déjà* ». De nombreux programmes des types décrits dans les points I et II ont déjà montré que les cas où tout le monde gagne sont rares et que, malgré cela, ils risquent d'éroder les droits des peuples indigènes, d'affaiblir la cohésion communautaire, de causer des conflits ou d'accroître les injustices. Ces risques augmentent encore lorsque le PSE est considéré comme un « paiement compensatoire ». En fait, ces différents types d'arrangements comportent des niveaux de risque si différents pour les droits des peuples indigènes qu'ils ne devraient pas porter le même nom. La confusion qui découle du fait de les grouper favorise les organisations écologistes, les négociants et les consultants en marchés financiers qui souhaitent créer de nouveaux produits de compensation, et empêche d'analyser de façon transparente et fondée conséquences des différents plans de paiement présentés aux communautés.

Une telle confusion entrave aussi le développement d'un mouvement. Dans l'UE et en Amérique d Nord, la confusion entre les types I et II, ou III et IV de commerce du carbone est un obstacle à la réalisation d'un débat honnête entre les ONG, ce qui rend plus difficile d'organiser des campagnes communes et de faire des alliances, par exemple pour appuyer la déclaration « Scrap the ETS » qui exige d'abolir le système d'échange d'émissions de l'UE ; ainsi, la catastrophe qu'est le marché du carbone continue à aller de l'avant.

« La comptabilisation du capital naturel fortifie les financiers mais affaiblit le reste d'entre nous et sape la participation populaire. »⁶⁷

67

George Monbiot (2013): *Pricing the Priceless*. 18 septembre 2013. <http://www.monbiot.com/2013/09/18/pricing-the-priceless/>.

Se mobiliser pour dire NON au commerce des services écologiques

Dire NON aux compensations, c'est dire OUI au maintien des grandes entreprises dans des limites clairement définies par des lois, des amendes et des sanctions, et non par des lois qui permettent d'acheter l'autorisation de détruire et de polluer. À Cochabamba, en avril 2010, lors de la première Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère,⁶⁸ une alliance populaire d'organisations non gouvernementales, de réseaux et de mouvements sociaux a été créée afin de définir son propre programme. Ce processus a continué à Rio+20 et il a abouti à une position commune contraire à l'économie verte et à un programme collectif. Depuis 2011, un réseau d'organisations, de mouvements, de campagnes et de communautés concernées de diverses régions du monde bâtit la campagne mondiale « Démanteler le pouvoir des entreprises et mettre fin à l'impunité ».⁶⁹

Les plans de PSE qui autorisent à détruire la nature plus que permis par la loi rendront encore plus fort le pouvoir des entreprises. Ce qu'il faut, c'est le contraire. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les processus mentionnés pour pouvoir lutter contre les grandes entreprises et les institutions financières responsables de la financiarisation de la nature et de la vie en général.

Il est aujourd'hui essentiel, pour commencer, que les mouvements et les organisations de la société civile exigent de l'information et de la transparence sur les processus de financiarisation qui avancent rapidement dans les pays du Sud et, surtout, sur le rôle des gouvernements qui, sans consultation appropriée, proposent et approuvent des lois et des décrets qui s'opposent même à leurs propres constitutions et aux accords internationaux, afin de faciliter au capital financier l'accaparement des sols et de la nature. Nous devons travailler tous ensemble pour renforcer le débat en traduisant les aspects « techniques » et apparemment « complexes » de la financiarisation en un langage aussi simple que possible. Plus de personnes seront au courant du problème et comprendront sa perversité et son impact sur la vie des communautés tributaires des forêts et sur la nature dans son ensemble (et, à la longue, sur tous les peuples), plus il y aura de possibilités de construire le front solide nécessaire pour combattre ces fausses solutions.

***La nature n'est pas à vendre.
Elle n'a pas de prix et doit être défendue.***

Agissons

- Signons la déclaration Non à la compensation de biodiversité (en français, anglais, espagnol, portugais et d'autres langues) : <http://no-biodiversity-offsets.makenoise.org/francais/>.
- Contribuons à divulguer l'Accord des Peuples approuvé lors de la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre-Mère (Cochabamba, Bolivie, avril 2012) : <http://pwccc.wordpress.com/2010/04/24/peoples-agreement/>.
- Soutenons les organisations qui exhortent l'UE à abandonner son marché du carbone, le Système d'échange de quotas d'émission : Scrap the EU-ETS, <http://scrap-the-euets.makenoise.org/> (en français, espagnol et anglais).

⁶⁸ <http://pwccc.wordpress.com/2010/04/24/peoples-agreement/>.

⁶⁹ <http://www.stopcorporateimpunity.org/>.

Lectures et opinions complémentaires

- **Stop the takeover of nature by financial markets.** Court-métrage animé sur la mainmise des marchés financiers sur la nature et sur les options réelles que propose la société civile. Une initiative de SOMO, le réseau européen ATTAC, Food & Water Europe, Les Amis de la Terre, Carbon Trade Watch, WEED, Ecologistas en Acción, AITAC et Campagna per la riforma della Banca Mondiale. <http://vimeo.com/43398910>.
- **Le site web de REDD Monitor**, avec articles et blog en anglais. Le site le plus visité du monde, avec information et analyses critiques du système REDD et du commerce des « services écosystémiques » : www.redd-monitor.org.
- La publication du WRM : **10 alertes sur REDD à l'intention des communautés**, disponible en français, anglais, espagnol et portugais : <http://wrn.org.uy/fr/livres-et-rapports/10-alertes-sur-redd-a-lintention-des-communautes/>.
- **Payments for ecosystem services and the fatal attraction of win-win solutions.** Article de R. Muradian et d'autres : <http://r1.ufrj.br/cpda/wp-content/uploads/2013/11/Conservation-Letters.pdf>.
- **Biodiversity offsetting in practice.** Document d'information de FERN qui explique « comment se sont comportés à ce jour les plans de compensation de biodiversité et montre que le panorama est loin d'être encourageant ». Avec des exemples qui montrent que les compensations de biodiversité sont utilisées au Royaume-Uni et en France pour affaiblir l'opposition locale aux grands projets d'infrastructure non nécessaires.
- **Green Economy: Commoditization of the Commons**, article de l'IATP qui explique les rapports entre l'Économie verte et le commerce de PSE concernant l'eau. http://www.iatp.org/files/2012_03_09_GreenEconomyWater_SV.pdf.
- **La nature n'est pas à vendre ! Respectons les droits des communautés.** Ne permettons pas que la finance s'empare de la nature ! Brochure des Amis de la Terre France, qui montre pourquoi le fait de rendre commercialisables la nature, les écosystèmes et l'eau ne résoudra pas notre actuel problème mondial. Elle critique aussi la « Déclaration sur le capital naturel » du secteur financier, où sont présentés de nouveaux mécanismes de marché que le secteur financier prétend utiliser dans le cadre de « l'économie verte ». Disponible en français, anglais et espagnol : <http://www.criticalcollective.org/es/?publication=nature-is-not-for-sale>.
- **Rainforest Roulette? Why creating a forest carbon offset market is a risky bet for REDD.** Rainforest Foundation UK. 2012.
- Morgan Robertson (2006): **The nature that capital can see: science, state, and market in the commodification of ecosystem services.** Environment and Planning D: Society and Space 24:367–387.
- Kathleen McAfee (2012): **The contradictory logic of global ecosystem markets.** Development and Change 43(1)
- Melissa Leach & Ian Scoones (2013): Carbon forestry in West Africa: The politics of models, measures and verification processes. Global Environmental Change 23 (2013) 957–967

Documentation concernant les impacts sur les communautés des projets de PSE compensatoire

- **Les Chasseurs de Carbone.** Noemie Bisserbe. 2011. 'La forêt africaine est aujourd'hui en enjeu. À la bourse mondiale du carbone, ses millions d'hectares d'arbres valent de l'or. États et entreprises l'ont bien compris, qui se sont mis en chasse pour alimenter à marche forcée ce nouveau marché. Au détriment des populations expulsées qui préfèrent parfois mettre le feu au précieux or vert.' (En français seulement)
- **Carbon Discredited.** FERN. 2012. 'The N'hambita Forest Carbon Offset Pilot Project in Mozambique, run by the company Envirotrade, and initially funded by European Commission (EC) money, has failed to deliver most of its climate change, development, financial and learning objectives. Envirotrade suggest that emissions have been offset against supposed carbon stores in Mozambique, which they cannot calculate because of the problems inherent in baselines and the impossibility of verifying claimed savings.'
- **Redd: the realities in black and white.** Friends of the Earth. 2010. "Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries" holds out the enticing prospect of mitigating climate change, conserving threatened biodiversity, and bringing much-needed development finance to poor Indigenous Peoples and local forest-dwelling communities - at the same time as offering significant profits to investors. All this immediately begs the question: is REDD too good to be true? The answer, unfortunately, is "yes". [...] The case studies in this report clearly show there is a major REDD race already underway.'
- **In the redd: Australia's carbon offset project in central Kalimantan.** Friends of the Earth. 2011. 'The Kalimantan Forests and Climate Partnership (KFCP) is a bilateral forests and climate agreement between the Governments of Indonesia and Australia that was first announced in 2007. It is intended to produce carbon offsets by reducing emissions from deforestation and land degradation. [...] The report analyses the social and environmental effectiveness of the KFCP in the light of new developments in both Kalimantan and national REDD policy in Indonesia. It finds that REDD forest carbon offsets are a false solution to climate change.'
- **REDD+ à Madagascar : le carbone qui cache la forêt.** Basta! & Amis de la Terre. 2013. 'Madagascar compte quatre projets pilotes REDD+ menés par des grandes ONG de conservation. La finance carbone apparaît aujourd'hui pour ces ONG comme l'option la plus prometteuse pour gérer durablement des aires protégées. Certaines de ces ONG ont déjà commencé à vendre des crédits carbone issus de ces aires protégées sur les marchés volontaires. D'autres envisagent de le faire. C'est le cas de la fondation GoodPlanet/Etc terra et de WWF Madagascar qui mènent le projet holistique de conservation des forêts (PHCF) à Madagascar depuis 2008, avec le soutien financier d'Air France.' (Disponible en français e anglais)
- **Fixing Carbon, Losing ground. Payments For Environmental Services and Land (in)security in Mexico.** Tracey Osborne. Human Geography. Volume 6, No. 1, 2013. 'Tracey Osborne shows how the requirements of Mexico's national Payment for Environmental Services (PES) program for identifiable boundaries and the long-term storage of carbon appear to be facilitating land certification, the

initial step toward privatization. She documents how land certification, by itself, drives local land markets, and produces land insecurity without privatization. This, in turn, threatens land access for the most marginalized members of communities as shown in the example of La Corona, a community in the Lacandon Jungle of Chiapas, Mexico.' <http://www.hugeog.com/>

- **Democratic Republic of Congo. Conservation International REDD pilot project: a different kind of Disney production.** Belmond Tchoumba for WRM. 2011. *'This report is based on the findings of research conducted by WRM on the REDD pilot project being undertaken by Conservation International and the Walt Disney Company in the province of North Kivu in the Democratic Republic of Congo, specifically in the so-called community reserves of Tayna and Kisimba-Ikobo. [...] There exist serious land and forest rights conflicts among members of the communities of Kisimba and Ikobo and between them and the parties responsible for the project. Those who oppose the project believe that it strips them of their land and forest rights over their ancestral territories, which they view as unacceptable. [...] This case study reveals that local communities are risking being marginalized by a process they do not understand and in which they are not allowed to participate. Some believe that the project's promises of massive development and personal gain will change their lives for the better, although the actual form these changes will take has never been specified. The communities of Kisimba and Ikobo in particular want a different kind of involvement in forest and biodiversity conservation, and possibly in REDD projects, but only on the condition that they are able to maintain control over their forests.'*
- **Carbon Trading and REDD+ in Mozambique: farmers 'grow' carbon for the benefit of polluters.** La Via Campesina Mozambique. 2012. 'Food production and people's sovereignty in Africa could be seriously compromised by carbon capture projects and the so-called Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation Plus (REDD+) mechanism. They can exacerbate food insecurity on the continent and could result in the loss of control over land and forest resources for African farmers. This scenario could become a reality in the near future in Mozambique, as the country has offered its land to serve as a "model" for carbon capture projects and REDD+.'
- **Market Masquerades: Uncovering the Politics of Community-level Payments for Environmental Services in Cambodia.** Sarah Milne and Bill Adams. (2012). Article in Development and Change. 'The article explores the social and political dimensions of a 'REDD-like' PES scheme in Cambodia, where payments for avoided deforestation and biodiversity conservation were made to communities in the Cardamom Mountains. [...] project politics can hide behind a technical facade, appealing to the apparently natural and objective qualities of market forces, and creating a convincing but deceptive 'masquerade'. We examine this process here, exploring how market-style or neoliberal conservation can powerfully re-shape nature-society relations, while simultaneously disguising its political nature behind the market metaphor.'
- **« Carbone contre nourriture. Etude de cas sur les projets de "compensation carbone forestière équitable" de la société française Pur Projet dans la région de San Martin au Pérou ».** Les Amis de la Terre. Disponible en français, anglais et espagnol : <http://www.amisdelaterre.org/purprojet>

- **D'autres rapports et vidéos du WRM** qui documentent l'impact des projets de compensation REDD et des plantations d'arbres figurent sur : <http://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/marchandisation-de-la-nature/> et <http://wrm.org.uy/fr/index-par-themes/marchandisation-de-la-nature/redd/>